### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

# Bulletin officiel

Novembre 2014

Directeur de la publication : Christopher Miles Rédacteur en chef : Fabrice Benkimoun

Secrétaire de rédaction : Éric Rouard Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication Secrétariat général Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation Mission de la politique documentaire 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

Tél: 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN: 1295-8670 (version imprimée) ISSN: 2105-2441 (version en ligne)

### **SOMMAIRE**

#### Mesures de publication et de signalisation

#### Administration générale

- Page 7 Décision du 24 octobre 2014 modifiant la décision du 28 octobre 2010 modifiée portant nomination des membres à la commission formation.
- Page 7 Arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la Culture et de la Communication.
- Page 9 Arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2° classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale.
- Page 10 Arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication.
- Page 12 Arrêté du 26 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication organisé au titre de l'année 2014.
- Page 12 Arrêté du 26 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication organisé au titre de l'année 2014.
- Page 13 Arrêté du 28 novembre 2014 portant nomination du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de l'année 2014.

#### Création artistique - Arts plastiques

- Page 14 Arrêté du 24 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.
- Page 14 Arrêté du 24 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

#### Création artistique - Musique, danse, théâtre et spectacles

Page 15 Arrêté du 28 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2014 portant nomination au bureau du Conseil national des professions du spectacle.

- Page 16 Décision du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris.
- Page 16 Décision du 19 novembre 2014 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris.

#### Éducation artistique - Enseignement - Formation - Recherche

- Page 17 Décision du 17 octobre 2014 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges.
- Page 18 Arrêté du 4 novembre 2014 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement régional de la communauté d'agglomération de Caen la Mer.
- Page 18 Arrêté du 5 novembre 2014 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays des Maures Golfe de Saint-Tropez.
- Page 18 Arrêté du 6 novembre 2014 portant classement du conservatoire de musique de Taverny en conservatoire à rayonnement communal.
- Page 18 Décision du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à l'École nationale supérieure des beaux-arts.
- Page 19 Arrêté du 14 novembre 2014 portant classement de l'école de musique, danse et théâtre du Haut-Var.
- Page 19 Arrêté du 14 novembre 2014 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Thouarsais.
- Page 19 Arrêté du 19 novembre 2014 portant reconnaissance d'un établissement d'enseignement artistique.
- Page 19 Décision du 27 novembre 2014 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'Institut national du patrimoine.

### Médias et industries culturelles - Audiovisuel, cinématographie, presse et multimédia

- Page 20 Arrêté du 12 novembre 2014 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.
- Page 20 Arrêté du 30 novembre 2014 portant abrogation de l'arrêté du 31 juillet 2014 instituant un plan de soutien à l'innovation et à la transition numérique pour le secteur de la musique.

#### Patrimoines - Archéologie

- Page 20 Note n° 2014/004 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative à la qualité scientifique des opérations d'archéologie préventive.
- Page 21 Décision n° 2014-DG/14/057 du 7 novembre 2014 portant délégation de signature au directeur interrégional Rhône-Alpes Auvergne et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Page 22 Décision n° 2014-DG/14/059 du 25 novembre 2014 portant délégation de signature temporaire à M<sup>me</sup> Christine Best-Marmet, adjoint scientifique et technique par intérim auprès de la directrice interrégionale Centre - Îlede-France de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

#### **Patrimoines - Monuments historiques**

- Page 23 Décision n° 2014-28A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 23 Décision n° 2014-29A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 24 Décision n° 2014-30A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 25 Décision n° 2014-31A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 26 Décision n° 2014-32A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 27 Décision n° 2014-4 du 5 novembre 2014 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.
- Page 27 Décision du 26 novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

#### Patrimoines - Musées

- Page 28 Décision du 14 novembre 2014 désignant à titre intérimaire la directrice de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner.
- Page 28 Décision du 24 novembre 2014 relative à l'intérim des fonctions de président du conseil d'administration de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges.

#### Propriété intellectuelle

- Page 28 Arrêté du 18 novembre 2014 portant abrogation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Maurin).
- Page 29 Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thomas Boutant).
- Page 29 Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Julie Chevalier).
- Page 29 Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Quentin Geneletti).
- Page 30 Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Martial Gravelet).

- Page 30 Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Yohann Perruchot).
- Page 30 Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Antony Dietrich).
- Page 31 Arrêté du 24 novembre 2014 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Diby Orieux).

#### Mesures d'information

- Page 32 Relevé de textes parus au Journal officiel
- Page 40 **Réponses aux questions écrites** (Assemblée nationale et Sénat)

#### **Divers**

- Page 41 Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 10V), parue au *Bulletin officiel n° 191* (octobre 2010).
- Page 41 Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (lot 10AB), parue au *Bulletin officiel n° 192* (novembre 2010).
- Page 41 Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 12Z), parue au Bulletin officiel n° 216 (novembre 2012).
- Page 41 Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 14V).
- Page 56 Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 14W).
- Page 61 Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme de paysagiste DPLG (ENSAP Bordeaux) (Lot 14X).
- Page 63 Bulletin d'abonnement

### Mesures de publication et de signalisation

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision du 24 octobre 2014 modifiant la décision du 28 octobre 2010 modifiée portant nomination des membres à la commission formation.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 portant création d'une commission formation ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2010 fixant le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentatives au comité technique paritaire ministériel et au comité d'hygiène et de sécurité ministériel du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la décision du 27 octobre 2010 fixant le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentées à la commission formation ;

Vu la décision du 28 octobre 2010 modifiée portant nomination des membres à la commission formation,

#### Décide:

- **Art. 1**er. À l'article 1 er de la décision du 28 octobre 2010 susvisée, les mots : « M. Jean-François Collin » sont remplacés par les mots : « M. Christopher Miles ».
- **Art. 2.** À l'article 4 de la décision du 28 octobre 2010 susvisée, les mots : « M<sup>me</sup> Laurence Arias » sont remplacés par les mots : « M. François Albot ».
- **Art. 3.** Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère.

La cheffe du service des ressources humaines, Claire Chérie Arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la Culture, de la Communication et des Grands travaux, notamment son article 21;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la Culture et de la Communication;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la Culture et de la Communication,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Est autorisée, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la Culture et de la Communication.
- **Art. 2.** Le nombre de postes sera fixé dans un arrêté ultérieur de la ministre de la Culture et de la Communication.
- **Art. 3.** Les candidats remplissant les conditions statutaires devront s'inscrire par Internet du 6 janvier 2015, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 5 février 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : http://concours.culture.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel d'ingénieur(e) de recherche hors classe - 7, rue Ernest-Renan - 94749 Arcueil Cedex :

- au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 12 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour du dossier d'inscription complété.

Aucune demande de dossier d'inscription et aucun dossier postés hors délai ne seront pris en compte.

- **Art. 4.** Les candidats devront adresser en six exemplaires un bref *curriculum vitae* et un résumé de leurs travaux et publications, le tout ne dépassant pas trois pages dactylographiées, au plus tard le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- **Art. 5.** Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 15 juin 2015 en région parisienne.
- **Art. 6.** La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la Culture et de la Communication.
- **Art. 7.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des politiques de ressources humaines
et des relations sociales,
Christophe Castell

Annexe : Demande de dossier imprimé d'inscription à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la Culture et de la Communication - Session 2015

Éléments à faire parvenir au : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel d'ingénieur(e) de recherche hors classe - 7, rue Ernest-Renan - 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances
M., M <sup>me</sup> :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N°: Rue:
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :  Commune de résidence :
Prénom(s):	Ville: Pays:
	Téléphone fixe :  Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale, en recommandé simple.

Arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2° classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires, notamment son article 21;

Vu l'arrêté du 19 juin 2000 modifié fixant les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Est autorisée, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2e classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale.
- **Art. 2.** Le nombre de postes sera fixé dans un arrêté ultérieur de la ministre de la Culture et de la Communication.
- **Art. 3.** Les candidats remplissant les conditions statutaires devront s'inscrire par Internet du 6 janvier 2015, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 5 février 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : http://concours.culture.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2<sup>e</sup> classe - 7, rue Ernest-Renan - 94749 Arcueil Cedex :

- au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier;
- au plus tard le 12 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour du dossier d'inscription complété.

Aucune demande de dossier d'inscription et aucun dossier postés hors délai ne seront pris en compte.

- **Art. 4.** Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 8 juin 2015 en région parisienne.
- **Art. 5.** La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la Culture et de la Communication.
- **Art. 6.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des politiques de ressources humaines
et des relations sociales,
Christophe Castell
(Annexe page suivante)

# Annexe : Demande de dossier imprimé d'inscription à l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principale(e) de 2º classe du ministère de la Culture et de l'Éducation nationale - Session 2015

Éléments à faire parvenir au : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2º classe - 7, rue Ernest-Renan - 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances
M., M <sup>me</sup> :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N°: Rue:
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :  Commune de résidence :
Prénom(s):	Ville: Pays:
	Téléphone fixe :  Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale, en recommandé simple.

Arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la Culture, de la Communication et des Grands travaux ; Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1999 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen

professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle de la mission de la recherche du ministère chargé de la culture,

#### Arrête:

- **Art.** 1<sup>er</sup>. Est autorisée, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication.
- **Art. 2.** Le nombre de postes sera fixé dans un arrêté ultérieur de la ministre de la Culture et de la Communication.
- **Art. 3.** Les candidats remplissant les conditions statutaires devront s'inscrire par Internet du 6 janvier 2015, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 5 février 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : http://concours.culture.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle - 7, rue Ernest-Renan - 94749 Arcueil Cedex :

- au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier; - au plus tard le 12 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour du dossier d'inscription complété.

Aucune demande de dossier d'inscription et aucun dossier postés hors délai ne seront pris en compte.

- **Art. 4.** Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 15 juin 2015 en région parisienne.
- **Art. 5.** La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la Culture et de la Communication.
- **Art. 6.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des politiques de ressources humaines
et des relations sociales,
Christophe Castell

## Annexe : Demande de dossier imprimé d'inscription à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication Session 2015

Éléments à faire parvenir au : Service interacadémique des examens et concours (SIEC), Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle - 7, rue Ernest-Renan - 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances
M., M <sup>me</sup> :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N°: Rue:
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :  Commune de résidence :
Prénom(s):	Ville : Pays :
	Téléphone fixe :  Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale, en recommandé simple.

Arrêté du 26 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication organisé au titre de l'année 2014.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication.

#### Arrête:

**Art. 1**er. - M<sup>me</sup> Christine Duvauchelle, chargée d'études documentaires principale de 2e classe, responsable du service de documentation, musée national de la Renaissance, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- M<sup>me</sup> Cécile Courtaud, chargée d'études documentaires, chargée de la documentation mutualisée du service des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles d'Alsace;
- M<sup>me</sup> Annick Heitzmann, chargée d'études documentaires, chargée de recherche en archéologie, centre de recherche du château de Versailles;
- M<sup>me</sup> Bénédicte Verny, secrétaire de documentation de classe supérieure, documentaliste scientifique du département des peintures, musée du Louvre.

**Art. 2.** - En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par M<sup>me</sup> Annick Heitzmann, chargée d'études documentaires, chargée de recherche en archéologie, centre de recherche du château de Versailles.

**Art. 3.** - Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales, Christophe Castell

Arrêté du 26 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication organisé au titre de l'année 2014.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - M. Régis Stauder, conservateur des bibliothèques, coordinateur recherche et valorisation,

direction des collections, Bibliothèque nationale de France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- M<sup>me</sup> Françoise Fillon, chargée d'études documentaires principale de 2<sup>e</sup> classe, chef du service information, documentation, observation culturelle, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire;
- M. Éric Landgraf, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, chargé de productions culturelles, Archives nationales de Pierrefitte-sur-seine;
- M<sup>me</sup> Gersende Piernas, chargée d'études documentaires principale de 2<sup>e</sup> classe, responsable du pôle archives d'entreprises, Archives nationales du monde du travail de Roubaix.
- **Art. 2.** En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par M<sup>me</sup> Gersende Piernas, chargée d'études documentaires principale de 2<sup>e</sup> classe, responsable du pôle archives d'entreprises, Archives nationales du monde du travail de Roubaix.
- **Art.3.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales, Christophe Castell

Arrêté du 28 novembre 2014 portant nomination du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de l'année 2014.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du ministère de la Culture et de la Communication.

#### Arrête:

Art. 1er. - M. Patrick Juré, administrateur civil hors classe, chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est désigné en qualité président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- M<sup>me</sup> Isabelle Avon, attachée principale d'administration, chargée de mission auprès du délégué au théâtre, direction générale de la création artistique;
- M. Jean-François Baldi, attaché principal d'administration, délégué général adjoint à la langue française et aux langues de France, délégation générale à la langue française et aux langues de France;
- M<sup>me</sup> Éliane Bohnert, attachée d'administration hors classe, directrice adjointe de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ;
- M<sup>me</sup> Marion Œchsli, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de la politique des musées, direction générale des patrimoines ;
- M. Stéphan Soubranne, attaché principal d'administration, secrétaire général, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes.
- **Art. 2.** En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par M<sup>me</sup> Marion Œchsli, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de la politique des musées, direction générale des patrimoines.
- **Art. 3.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales, Christophe Castell

#### CRÉATION ARTISTIQUE - ARTS PLASTIQUES

Arrêté du 24 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art,

#### Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - M<sup>me</sup> Corinne Le Bitouze, conservatrice générale, département des estampes et de la photographie, établissement public de la Bibliothèque nationale de France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- M. Didier Alaime, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité photographe, chargé de mission, secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication;
- M. Jacques Bourgery, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité installateur-monteur

d'objets d'arts et d'œuvres graphiques, établissement public du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;

- M<sup>me</sup> Patricia Boussenec, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité rentrayeur en tapis, responsable de l'atelier de restauration tapis, service à compétence nationale de la manufacture des Gobelins;
- M<sup>me</sup> Cécile Chauveau, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité relieur, restauratrice, établissement public de la Bibliothèque nationale de France;
- M. Xavier Faurel, chef de travaux d'art, chef du laboratoire et de la recherche appliquée, établissement public de la Cité de la céramique de Sèvres et de Limoges;
- M. Nicolas Mancel, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité menuisier en sièges, département des collections, service à compétence nationale du Mobilier national.
- **Art. 2.** En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par M. Xavier Faurel, chef de travaux d'art, chef du laboratoire et de la recherche appliquée, établissement public de la Cité de la céramique de Sèvres et de Limoges.
- **Art. 3.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales, Christophe Castell

Arrêté du 24 novembre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art.

#### Arrête:

**Art. 1**er. - M<sup>me</sup> Annie Stern, conservatrice générale des bibliothèques, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- M. Jérôme Alary, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité menuisier en sièges, service à compétence nationale du Mobilier national;
- M. Armel Barreda, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité marbrier, adjoint-responsable de l'atelier de marbrerie, établissement public du musée du Louvre;
- M. Thierry Choquet, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité peintre-décorateur, établissement public du musée du Louvre;
- M. Gilles Delavigne, technicien d'art de classe supérieure, spécialité végétaux, jardinier d'art, établissement public du musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye;
- M<sup>me</sup> Agnès Déru, chef de travaux d'art, spécialité céramique, service de décoration, établissement public de la Cité de la céramique de Sèvres et de Limoges;
- M. Éric Laforest, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité relieur, responsable de l'atelier de restauration des documents graphiques, département de la conservation, service à compétence nationale des Archives nationales de Paris;
- M. Dominique Maillet, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, adjoint au sous-chef au département de la production de la manufacture nationale de tapisserie de Beauvais, service à compétence nationale du Mobilier national;

- M. Christian Milet, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité photographe, chef du service audiovisuel, direction de l'information et de la communication, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.
- **Art. 2.** En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par M<sup>me</sup> Agnès Déru, chef de travaux d'art, spécialité céramique, service de décoration, établissement public de la Cité de la céramique de Sèvres et de Limoges.
- **Art. 3.** Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales, Christophe Castell

#### CRÉATION ARTISTIQUE - MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

# Arrêté du 28 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2014 portant nomination au bureau du Conseil national des professions du spectacle.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 2 à 7;

Vu le décret n° 2013-353 du 25 avril 2013 relatif au Conseil national des professions du spectacle et en particulier ses articles 3 et 5 ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2014 portant nomination au bureau du Conseil national des professions du spectacle;

Vu les propositions des fédérations d'organisations professionnelles d'employeurs du spectacle membres du Conseil national des professions du spectacle,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - M<sup>me</sup> Corinne Guis est nommée membre du bureau du Conseil national des professions du spectacle, en qualité de représentant de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), en remplacement de M. Philippe Cier.

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la création artistique, Michel Orier

### Décision du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de M. Stéphane Lissner aux fonctions de directeur de l'Opéra national de Paris;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191,

#### Décide :

- **Art. 1**er. Délégation permanente de signature est donnée à M. Benjamin Millepied, directeur de la danse, à effet de signer :
- les engagements de dépenses et de recettes d'un montant inférieur à 15 000 € HT dans la limite des budgets notifiés à la direction de la danse ;
- toute certification de service fait et les liquidations dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial;
- les attestations de présence du personnel rattaché à la direction de la danse ;
- les attestations de présence des artistes invités pour le paiement de leurs rémunérations ;
- les demandes et les validations de remboursement des frais de voyage et/ou défraiements des artistes invités ;
- les modifications sans conséquence financière sur le montant brut hors charges du cachet et celles concernant les défraiements dans la limite de 5 000 € prévus dans les contrats d'artistes déjà signés.
- **Art. 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin Millepied, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1<sup>er</sup>, à M. Olivier Aldeano, administrateur du Ballet.
- **Art. 3.** La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et sur le *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

**Art. 4.** - La présente délégation annule et remplace, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, la délégation de signature de M<sup>me</sup> Brigitte Lefèvre en date du 1<sup>er</sup> août 2014.

Le directeur de l'Opéra national de Paris, Stéphane Lissner

### Décision du 19 novembre 2014 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de M. Stéphane Lissner aux fonctions de directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191,

#### Décide:

**Art. 1**er. - Délégation permanente de signature est donnée à M. Olivier Petit, directeur des ressources humaines de l'Opéra national de Paris, à effet de signer :

#### 1.1. - Pour l'engagement des dépenses :

- les contrats relatifs aux personnels CDD recrutés par l'établissement (à l'exception des équipes de production, des artistes lyriques et chorégraphiques et des chefs d'orchestre invités) lorsque le montant de la rémunération brute annuelle du contrat est inférieur à 50 000 € et ceci dans la limite des budgets notifiés ;
- les conventions de stage, de contrat de professionnalisation et d'apprentissage;
- les demandes des salariés relatives à la formation professionnelle ;
- les prêts consentis au personnel visés par l'assistante sociale ;
- les engagements relatifs aux organismes sociaux (déclarations auprès des organismes de sécurité sociale et/ou de recouvrement et de coordination URSSAF).

#### **1.2.** - Pour la liquidation des dépenses :

- les documents relatifs aux dépenses visées à l'article 1.1 ;
- les états de clôture de l'ensemble des lots de paye (CDI et CDD y compris des équipes de production, des artistes lyriques et chorégraphiques et des chefs d'orchestre invités).

#### **1.3.** - Pour la gestion administrative des personnels :

- tout document et acte relatifs à la gestion administrative des personnels CDI et CDD (certificats

de travail, attestations de l'employeur, avancements d'ancienneté, etc.), y compris ceux concernant le personnel non régi par la convention collective, hors états de présence des personnels ne relevant pas de la direction des ressources humaines;

- tout document et acte relatifs au droit disciplinaire hors licenciement ;
- les ruptures conventionnelles après signature de l'accord de méthode par le directeur de l'Opéra national de Paris :
- tout avenant provisoire de contrat de travail de personnel CDI.
- **1.4** Dans le cadre des budgets notifiés à la direction des ressources humaines :
- \* En dépenses :
- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- toute certification de service fait et les liquidations, dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial;
- les attestations de présence du personnel rattaché à la direction des ressources humaines.
- \* En recettes:
- les recettes d'un montant inférieur à 15 000 € HT.
- **Art. 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Petit, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées aux articles 1.1, 1.2, 1.3 à M<sup>me</sup> Christelle Lavelle, adjointe DRH paie, formation et recrutement.
- **Art. 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Petit, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1.4 à M. Alexandre Bouvresse, adjoint DRH- études, projets RH et SIRH.
- **Art. 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Petit, de M<sup>me</sup> Christelle Lavelle et de M. Alexandre Bouvresse, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1<sup>er</sup>, à M<sup>me</sup> Brigitte Gonse, chef de service paie.
- **Art. 5.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Petit, de M<sup>me</sup> Christelle Lavelle, de M. Alexandre Bouvresse et M<sup>me</sup> Brigitte Gonse, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à

l'article 1<sup>er</sup>, à M<sup>me</sup> Nicole Bouy, chef de service gestion des ressources humaines.

- **Art. 6.** La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et sur le *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.
- **Art. 7.** La présente délégation annule et remplace, à compter du 19 novembre 2014, la délégation de signature de la DRH en date du 1<sup>er</sup> août 2014.

Le directeur de l'Opéra national de Paris, Stéphane Lissner

#### ÉDUCATION ARTISTIQUE -ENSEIGNEMENT - FORMATION -RECHERCHE

Décision du 17 octobre 2014 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2002-1514 du 23 décembre 2002 modifié transformant l'École nationale supérieure d'art de Bourges en établissement public national et portant statut de cet établissement ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

#### Décide :

- **Art. 1**er. L'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges est confié pour la gestion des affaires courantes à M<sup>me</sup> Claudine Trougnou, secrétaire générale de l'École nationale supérieure d'art de Bourges, à compter du 20 octobre 2014.
- **Art. 2.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la création artistique, Michel Orier

#### Arrêté du 4 novembre 2014 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement régional de la communauté d'agglomération de Caen la Mer.

La ministre de la Culture et de la Communication, Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Le conservatoire de la communauté d'agglomération de Caen la Mer est classé en conservatoire à rayonnement régional pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, Florence Touchant

#### Arrêté du 5 novembre 2014 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays des Maures - Golfe de Saint-Tropez.

La ministre de la Culture et de la Communication, Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Le classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays des Maures Golfe de Saint-Tropez est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, Florence Touchant

#### Arrêté du 6 novembre 2014 portant classement du conservatoire de musique de Taverny en conservatoire à rayonnement communal.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Le conservatoire de musique de Taverny est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, Florence Touchant

# Décision du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16;

Vu le décret du 7 novembre 2011 portant nomination de M. Nicolas Bourriaud aux fonctions de directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

#### Décide:

- Art. 1er. Délégation est donnée à M. Vincent Rioux, agent contractuel, responsable du pôle numérique, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du pôle numérique.
- **Art. 2.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur, Nicolas Bourriaud

### Arrêté du 14 novembre 2014 portant classement de l'école de musique, danse et théâtre du Haut-Var.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. L'école de musique, danse et théâtre du Haut-Var est classée en conservatoire à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, Florence Touchant

# Arrêté du 14 novembre 2014 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Thouarsais.

La ministre de la Culture et de la Communication, Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Le classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Thouarsais est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, Florence Touchant

### Arrêté du 19 novembre 2014 portant reconnaissance d'un établissement d'enseignement artistique.

La ministre de la Culture et de la Communication, Vu les articles L. 361-2, R. 461-8 à 17 du Code de l'éducation;

Vu la demande de reconnaissance présentée par le directeur de l'établissement concerné,

#### Arrête:

Art. 1er. - Le renouvellement de la reconnaissance définie à l'article L. 361-2 du Code de l'éducation est accordée à l'établissement suivant pour une période de cinq ans : Institut de formation professionnelle (IFPRO) Rick Odums 54 A, rue de Clichy Paris

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, Florence Touchant

# Décision du 27 novembre 2014 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'Institut national du patrimoine.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 90-406 du 16 mai 1990 modifié portant statut de l'Institut national du patrimoine ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

#### Décide:

- **Art. 1**er. L'intérim des fonctions de directeur de l'Institut national du patrimoine est confié à M<sup>me</sup> Sophie Seyer, secrétaire générale de l'Institut national du patrimoine, du 2 décembre 2014 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- **Art. 2.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin

#### MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - AUDIOVISUEL, CINÉMATOGRAPHIE, PRESSE ET MULTIMÉDIA

Arrêté du 12 novembre 2014 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 211-1 et R. 211-29 à R. 211-35 ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 portant nomination des membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - M. Frédéric Farrucci est nommé, pour la durée du mandat restant à courir, membre titulaire de la commission de classification des œuvres cinématographiques, en qualité de premier suppléant, au sein du collège des professionnels, en remplacement de M. Akim Isker.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin

Arrêté du 30 novembre 2014 portant abrogation de l'arrêté du 31 juillet 2014 instituant un plan de soutien à l'innovation et à la transition numérique pour le secteur de la musique.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*;

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

Vu le Code de la propriété intellectuelle ;

Vu le Code de commerce ;

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement;

Vu le décret n° 2013-1283 du 29 décembre 2013 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

#### Arrête:

**Art. 1**er. - L'arrêté du 31 juillet 2004 instituant un plan de soutien à l'innovation et à la transition numérique pour le secteur de la musique est abrogé.

**Art. 2.** - Le directeur général des médias et des industries culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au publié *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général des médias et des industries culturelles, Laurence Franceschini

#### PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Note n° 2014/004 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative à la qualité scientifique des opérations d'archéologie préventive.

La ministre,

À l'attention de M<sup>mes</sup> et MM. les préfets de région

La politique publique de l'archéologie préventive est essentielle et doit s'inscrire dans une démarche de qualité du service public dont les services de l'État sont les garants.

L'existence d'une offre concurrentielle dans le secteur des fouilles ne doit pas conduire les opérateurs d'archéologie à privilégier la recherche de la rentabilité de court terme au détriment de la qualité de la prestation scientifique offerte.

La mise en œuvre de vos prescriptions et des cahiers des charges scientifiques et techniques élaborés par vos services - avec l'appui des commissions interrégionales de la recherche archéologique et dans le cadre de la programmation scientifique nationale établie par le Conseil national de la recherche archéologique - n'est pas compatible avec des niveaux de prix artificiellement bas.

Il vous appartient donc, dans le cadre de votre mission de contrôle scientifique et technique telle que définie par le Code du patrimoine, de veiller à ce que l'attribution des opérations de fouilles se déroule dans cet esprit, en vous attachant à mettre au premier rang des évaluations que vos services sont amenés à faire, le critère de la qualité scientifique des projets présentés, et ce de manière globale, en vous assurant que cette qualité sera effective et au `rendez-vous lors de la réalisation de l'ensemble de la chaîne opératoire comprenant naturellement la phase de « post fouille ».

Le dialogue entre les services de l'État et ses partenaires que sont les aménageurs et les opérateurs, doit constituer une priorité en vue d'améliorer la valeur et les conditions du service rendu, et je compte sur vous pour veiller à sa qualité.

> La ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin

Décision n° 2014-DG/14/057 du 7 novembre 2014 portant délégation de signature au directeur interrégional Rhône-Alpes - Auvergne et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le directeur général,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ; Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 18 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

#### Décide:

**Art. 1**er. - Délégation est donnée à M. Jacques Clair, directeur de l'interrégion Rhône-Alpes - Auvergne, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les projets d'opération ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé, à l'exception des accords cadre;
- les conventions de collaboration avec les responsables scientifiques d'opération désignés par l'État qui n'appartiennent pas au personnel de l'institut, ainsi que les conventions avec les experts ou spécialistes nécessaires à la réalisation des opérations d'archéologie préventive ;

- les conventions ponctuelles de coopération avec les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, hormis les conventions prévoyant le versement par l'institut de subventions et hormis les conventions de groupement avec un ou des opérateurs d'archéologie préventive pour répondre aux appels d'offres passés, aux fins de réalisation de fouilles, par les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 € HT, concernant notamment les commandes hors marché à bons de commande ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;
- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction interrégionale;
- les ordres de mission, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur de l'interrégion et aux responsables scientifiques extérieurs ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents et personnalités;
- les conventions conclues avec des étudiants de l'enseignement supérieur ou des élèves scolaires, et l'établissement d'enseignement pour la réalisation de stages effectués au sein de la direction interrégionale et dont la gratification n'excède pas le seuil de 12,5 % du plafond de la sécurité sociale ;
- les actes et décisions relatifs à la rupture ou au terme des conventions de stage effectué au sein de la direction interrégionale ;
- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance régionale ;

- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.
- Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Clair, directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne, délégation est donnée à M. Thibault Guinnepain, adjoint administrateur auprès du directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.
- Art. 3. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Clair, directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne et de M. Thibault Guinnepain, adjoint administrateur auprès du directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Magali Rolland et à M. David Pelletier, tous deux adjoints scientifiques et techniques auprès du directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne, ainsi qu'à M. Frabrice Muller, adjoint scientifique et technique par intérim auprès du directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions :
- -les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT :
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT;
- ainsi que tous les autres actes visés à l'article 1er.
- **Art. 4.** La présente décision prend effet à compter du 10 novembre 2014.
- **Art. 5.** Le directeur de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne de l'Institut national de recherches archéologiques préventives est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le directeur général, Pierre Dubreuil Décision n° 2014-DG/14/059 du 25 novembre 2014 portant délégation de signature temporaire à M<sup>me</sup> Christine Best-Marmet, adjoint scientifique et technique par intérim auprès de la directrice interrégionale Centre - Île-de-France de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le directeur général,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ; Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 18 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

#### Décide:

- **Art.** 1<sup>er</sup>. Du 25 novembre 2014 au 4 janvier 2015, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Thierry Massat, adjoint scientifique et technique auprès de M<sup>me</sup> Marie-Christiane Casala, directrice interrégionale Centre Île-de-France, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Christine Best-Marmet, adjoint scientifique et technique par intérim auprès de la directrice interrégionale Centre Île-de-France, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :
- les projets d'opération qui portent sur les opérations d'archéologie préventive relevant de sa compétence ;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les procès-verbaux de fin de chantier.
- **Art. 2.** La présente décision entre en vigueur à compter de sa date de signature.
- Art. 3. La directrice interrégionale Centre Îlede-France de l'Institut national de recherches archéologiques préventives est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le directeur général, Pierre Dubreuil

#### PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIOUES

## Décision n° 2014-28A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 13 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier du Payrat, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, en qualité d'administrateur du château de Cadillac, de la Tour Pey-Berland et de l'abbaye de Sauve-Majeure,

#### Décide:

- Art. 1er. Délégation de signature est donnée à M. Olivier du Payrat, en qualité d'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :
- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.
- **Art. 2.** La présente délégation de signature est accordée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, pour l'administration des monuments suivants :
- le château de Cadillac :
- la tour Pey-Berland;
- l'abbaye de Sauve-Majeure.
- **Art. 3.** La décision n° 2014-26A en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 est abrogée.
- **Art. 4.** La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval

# Décision n° 2014-29A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 13 octobre 2014 portant nomination de M. Pierre-Gilles Girault, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, en qualité d'administrateur du monastère Royal de Brou,

#### Décide:

Art. 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Gilles Girault, en qualité d'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre

des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.
- **Art. 2.** La présente délégation de signature est accordée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, pour l'administration du monastère Royal de Brou.
- **Art. 3.** La décision n° 2013-04A en date du 14 mars 2013 est abrogée pour ce qui concerne le monastère Royal de Brou uniquement.
- **Art. 4.** La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés,

chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval

# Décision n° 2014-30A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 17 octobre 2014 portant nomination de M<sup>me</sup> Jacqueline Maillé, en qualité d'administratrice de la cité de Carcassonne et de la forteresse de Salses,

#### Décide:

- Art. 1er. Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Jacqueline Maillé, en qualité d'administratrice, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :
- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.
- Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Jacqueline Maillé, délégation de signature est donnée à M. Lionel Arnault, adjoint de l'administratrice, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :
- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels

relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;

- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.
- **Art. 3.** La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :
- la cité de Carcassonne ;
- la forteresse de Salses.
- **Art. 4.** La décision n° 2014-25A en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 est abrogée.
- **Art. 5.** La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval

# Décision n° 2014-31A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 17 octobre 2014 confiant l'intérim des domaines nationaux de Champs-sur-Marne et de Jossigny, à M. Jean-Marc Bouré,

#### Décide:

Art. 1er. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Bouré, en qualité d'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.
- **Art. 2. -** La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :
- le domaine national de Champs-sur-Marne ;
- le domaine national de Jossigny.
- **Art. 3.** La décision n° 2012-58A en date du 4 octobre 2012 est abrogée.
- **Art. 4.** La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval

# Décision n° 2014-32A du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 31 juillet 2009 portant nomination de M. François-Xavier Verger en qualité d'administrateur de l'abbaye de Cluny et du château de Ferney-Voltaire;

Vu la décision du 18 décembre 2012 portant nomination de M. François-Xavier Verger, en qualité d'administrateur du château de Bussy-Rabutin;

Vu la décision du 20 octobre 2014 portant nomination de M. François-Xavier Verger, en qualité d'administrateur de l'horloge astronomique de Besançon,

#### Décide:

- Art. 1er. Délégation de signature est donnée à M. François-Xavier Verger, en qualité d'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :
- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

**Art. 3. -** La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :

- l'abbaye de Cluny;
- le château de Ferney-Voltaire;
- le château de Bussy-Rabutin;
- l'horloge astronomique de Besançon.

**Art. 4.** - Les décisions n° 2012-78A en date du 4 octobre 2012 et n° 2012-97A en date du 8 janvier 2013 sont abrogées.

Art. 5. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval

# Décision n° 2014-4 du 5 novembre 2014 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

La présidente,

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2011 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu la lettre de mission de la présidente de l'établissement public à M. Olivier Jauneau en date du 18 octobre 2013 relative aux relations entre l'établissement public et les organisateurs de spectacles en matière de sécurité des lieux de spectacles ;

Vu la décision de la présidente de l'établissement public du 21 octobre 2014 nommant M. Olivier Jauneau en qualité de responsable unique de la sécurité et chargé de la sécurité des spectacles vivants,

#### Décide:

Art. 1er. - Délégation est donnée à M. Olivier Jauneau, responsable unique de la sécurité et chargé de la sécurité des spectacles vivants, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la présidente, tous actes relatifs à l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

**Art. 2.** - La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, Catherine Pégard

### Décision du 26 novembre 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président,

Vu le Code du patrimoine et plus particulièrement ses articles L. 141-1, R. 141-13 et R. 141-15;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la délibération n° 9 du conseil d'administration en date du 2 décembre 2005, par laquelle ce dernier a accepté le legs de M<sup>me</sup> Yvette Portal, décédé à Grasse (06) le 22 novembre 2004;

Vu la délibération n° 3 du conseil d'administration en date du 27 septembre 2012, par laquelle ce dernier a autorisé la vente de l'appartement sis à Grasse (06), 1, boulevard Georges-Clémenceau dont l'établissement a acquis la pleine propriété dans le cadre du legs universel consenti par M<sup>me</sup> Yvette Portal;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M. Julien Ropiquet chef du pôle conseil juridique et politique immobilière ;

Considérant que l'établissement a confié à la société Nexity un mandat exclusif pour s'occuper de la vente de l'appartement;

Considérant que par courrier en date du 5 juin 2014, la société Nexity a transmis à l'établissement l'offre d'achat ferme de la part de la société Acapace au prix net vendeur de 108 825 €;

Considérant qu'après négociations avec la société Acapace, l'établissement a signé un compromis de vente en date du 11 août 2014 dont les conditions sont

les suivantes : prix de vente 109 000 €, provisions pour frais d'acte notarié 9 540 € et honoraires de négociations à la charge de l'acquéreur 5 000 € TTC,

#### Décide:

**Art. 1**er. - De donner délégation de signature à M. Julien Ropiquet à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux, l'acte notarié de vente de l'appartement en l'office de Me Jacquin, sis 51, avenue Montaigne, 75008 Paris.

**Art. 2.** - La directrice générale, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval

#### PATRIMOINES - MUSÉES

Décision du 14 novembre 2014 désignant à titre intérimaire la directrice de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner.

Le directeur général des patrimoines,

Vu le décret n° 2005-538 du 23 mai 2005 modifié relatif à l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines,

#### Décide:

**Art. 1**er. - M<sup>me</sup> Marie-Cécile Forest, conservatrice générale du patrimoine, directrice du musée national Gustave Moreau, est nommée directrice par intérim de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur général des patrimoines, Vincent Berjot

#### Décision du 24 novembre 2014 relative à l'intérim des fonctions de président du conseil d'administration de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 modifiée relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, notamment son article 7;

Vu le décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 modifié portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 7;

Vu le décret n° 2011-2103 du 30 décembre 2011 portant relèvement des bornes d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers de l'État, notamment son article 8,

#### Décide:

**Art. 1**er. - L'intérim des fonctions de président du conseil d'administration de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges est confié à M. Jean-Marie Fabre, membre du conseil d'administration.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Arrêté du 18 novembre 2014 portant abrogation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Maurin).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - L'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010, relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle, et agréant M. Franck Maurin, assistant de gestion et contrôleur de musique enregistrée de la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse, est abrogé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories

Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thomas Boutant).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 23 octobre 2014 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

#### Arrête:

**Art. 1**er. - M. Thomas Boutant, né le 25 avril 1986 à Fort-de-France (972), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Julie Chevalier).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 23 octobre 2014 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - M<sup>me</sup> Julie Chevalier, née le 7 mai 1983 à North Tarrytown (États-Unis d'Amérique), de nationalité française, exerçant la fonction de chargée de relation clientèle, est agréée en vue d'être assermentée à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories

Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Quentin Geneletti).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de

l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 23 octobre 2014 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - M. Quentin Geneletti, né le 17 novembre 1989 à Colombes (92), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories

Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Martial Gravelet).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 23 octobre 2014 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

#### Arrête:

**Art. 1**er. - M. Martial Gravelet, né le 5 septembre 1971 à Meaux (77), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Yohann Perruchot).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 23 octobre 2014 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

#### Arrête:

**Art.** 1<sup>er</sup>. - M. Yohann Perruchot, né le 24 avril 1981 à La Flèche (72), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories

Arrêté du 18 novembre 2014 portant agrément d'un agent de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Antony Dietrich).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 20 octobre 2014 par l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle,

#### Arrête:

**Art. 1**er. - M. Antony Dietrich, né le 29 juin 1990 à Colmar (68), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé d'enquêtes, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

M. Dietrich est désigné par l'association susvisée pour procéder aux saisines mentionnées à l'article L. 331-24 du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'adjointe au sous-directeur des affaires juridiques, Colombe Bories

Arrêté du 24 novembre 2014 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Diby Orieux).

La ministre de la Culture et de la Communication, Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1; Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 7 novembre 2014 par la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse,

#### Arrête:

**Art. 1**er. - M<sup>me</sup> Diby Orieux, née le 1<sup>er</sup> juin 1971 à Treichville, Abidjan (Côte d'Ivoire), de nationalité française, exerçant la fonction de secrétaire du département spectacle vivant, est agréée en vue d'être assermentée à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques, Fabrice Benkimoun

### **Mesures d'information**

#### Relevé de textes parus au Journal officiel

#### JO n° 254 du 1er novembre 2014

#### **Premier ministre**

Texte n° 1 Décret n° 2014-1263 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions au délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (réutilisation des informations publiques détenues par une administration de l'État ou par un établissement public administratif de l'État).

Texte n° 2 Décret n° 2014-1264 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » ainsi qu'aux exceptions au délai de deux mois de naissance des décisions implicites sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (accès aux documents et informations et réutilisation des informations publiques détenus par les administrations de l'État et les établissements publics administratifs de l'État - services du Premier ministre).

Texte n° 3 Décret n° 2014-1265 du 23 octobre 2014 relatif à l'adaptation des textes réglementaires pour tirer les conséquences de l'entrée en vigueur du principe « silence vaut acceptation » prévu à l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ainsi que des décrets pris sur le fondement de cet article.

#### Finances et comptes publics

Texte n° 46 Arrêté du 29 octobre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 47 Arrêté du 29 octobre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 82 Décret n° 2014-1303 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (demandes présentées par les ayants droit ou ayants

cause d'agents publics ; demandes s'inscrivant dans des procédures d'accès à un emploi public).

#### Culture et communication

Texte n° 83 Décret n° 2014-1304 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ainsi qu'aux exceptions au délai de deux mois de naissance des décisions implicites sur le fondement du II de cet article (ministère de la Culture et de la Communication).

Texte n° 84 Décret n° 2014-1305 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de la Culture et de la Communication).

#### Écologie, développement durable et énergie

Texte n° 92 Arrêté du 24 octobre 2014 portant inscription au titre de l'année 2015 au tableau d'avancement et promotion au grade d'architecte et urbaniste de l'État en chef.

#### **Conventions collectives**

Texte n° 112 Arrêté du 24 octobre 2014 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de l'animation (n° 1518).

#### Avis divers

Texte n° 146 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M. Jean-Michel Prawdlo, Premium Models Europe).

Texte n° 147 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (M. Benoît Arthupel, Scène libre).

Texte n° 148 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M. Renaud Bergonzo, Smith et Smith).

Texte n° 149 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M. Vincent Fischer, Meili). Texte n° 150 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M. Lionel Laurore, Privilège). Texte n° 151 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>me</sup> Nathalie Pineau, Studio KLRP)

Texte n° 152 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M. Joël Wilkenfeld gérant de l'agence Next).

Texte n° 153 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M. Bruce Pichaud gérant de l'agence Happy).

Texte n° 154 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>me</sup> Johanna Oyne-Delperier, Parisienne de mannequins).

Texte n° 155 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>me</sup> Céline Duclos Colston, Céline).

Texte n° 156 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (M. Michel Levaton, Metropolitan Models).

Texte n° 157 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>mes</sup> Stefania Valenti, Sabine Killinger et M. Allessandro Raffelini, Elite Model).

Texte n° 158 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'un trésor national dans le cadre de l'article 238 bis 0A du Code général des impôts (pour la Bibliothèque nationale de France : un manuscrit sur parchemin, *Description des douze Césars abrégées avecques leurs figures faictes et portraictés selon le naturel*, illustré par Jean Bourdichon (1456/1457-1520/1521), Tours, vers 1520, 32 feuillets, reliure en maroquin rouge à filets dorés du XVIII<sup>e</sup> siècle).

#### JO n° 255 du 4 novembre 2014

#### **Premier ministre**

Texte n° 4 Circulaire du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés.

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 46 Arrêté du 30 octobre 2014 portant ouverture en 2015 d'une épreuve de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration.

Texte n° 47 Arrêté du 30 octobre 2014 portant ouverture en 2015 d'une épreuve de sélection pour l'accès au cycle de préparation au troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration.

Texte n° 86 Décret du 30 octobre 2014 modifiant le décret du 25 octobre 2014 portant nomination au Conseil commun de la fonction publique (MM. Didier Bourgoin et David Trouchaud).

#### **Culture et communication**

Texte n° 48 Décret n° 2014-1314 du 31 octobre 2014 portant simplification du régime des travaux sur les immeubles adossés aux monuments historiques ou situés dans leur champ de visibilité et adaptation de l'organisation administrative dans le domaine du patrimoine.

Texte n° 49 Décision du 27 octobre 2014 portant délégation de signature (direction générale de la création artistique).

#### JO n° 256 du 5 novembre 2014

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 32 Décret n° 2014-1318 du 3 novembre 2014 modifiant le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Texte n° 33 Décret n° 2014-1319 du 4 novembre 2014 relatif aux conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'utilisation de certaines données par les organisations syndicales dans la fonction publique de l'État.

Texte n° 34 Arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'État. Texte n° 67 Arrêté du 27 octobre 2014 portant nomination au Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (M. Thierry Le Goff).

#### Intérieur

Texte n° 58 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant cessation de fonctions du sous-préfet de Dax (classe fonctionnelle III) (M. Serge Jacob).

Texte n° 59 Décret du 1er novembre 2014 portant nomination du sous-préfet de Dax (classe fonctionnelle III) (M. Philippe Malizard).

Texte n° 60 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant nomination du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély (M. Philippe Curé).

Texte n° 61 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant cessation de fonctions du sous-préfet de Saint-Amand-Montrond (M. Francis Blondieau).

Texte n° 62 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant nomination de la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond (M<sup>me</sup> Marianne-Frédérique Pussiau).

Texte n° 63 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant nomination du sous-préfet de Dole (M. Thierry Olivier). Texte n° 64 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant cessation de fonctions du sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye (classe fonctionnelle II) (M. Philippe Court). Texte n° 65 Décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant nomination du sous-préfet de Toul (M. Camille Lanet).

# Commission nationale de l'informatique et des libertés Texte n° 75 Délibération n° 2014-310 du 17 juillet 2014 portant avis sur un projet de décret de la ministre de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique relatif à certaines conditions d'accès

des organisations syndicales aux technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'État (demande d'avis n° 1782026).

#### JO n° 257 du 6 novembre 2014

#### Logement, égalité des territoires et ruralité

Texte n° 30 Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

#### **Conventions collectives**

Texte n° 64 Arrêté du 24 octobre 2014 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des chaînes thématiques (n° 2411).

#### Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 117 Avis de vacance d'un emploi de directeur de projet (directeur de projet, chargé de la réforme territoriale au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication).

#### JO n° 258 du 7 novembre 2014

#### **Premier ministre**

Texte n° 3 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1328 du 6 novembre 2014 relative à la communication des avis préalables. Texte n° 4 Ordonnance n° 2014-1328 du 6 novembre 2014 relative à la communication des avis préalables. Texte n° 5 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Texte n° 6 Ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Texte n° 7 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

Texte n° 8 Ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

#### Finances et comptes publics

Texte n° 35 Arrêté du 4 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Culture et communication**

Texte n° 56 Décision du 3 novembre 2014 modifiant la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de signature (CNC).

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 81 Arrêté du 5 novembre 2014 fixant la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur civil établie au

titre de l'année 2014 (pour le ministère de la Culture et de la Communication : M<sup>mes</sup> Agnès Duteil et Laetitia de Monicault).

#### JO n° 259 du 8 novembre 2014

#### Finances et comptes publics

Texte n° 18 Rapport relatif au décret n° 2014-1339 du 6 novembre 2014 portant transfert de crédits. Texte n° 19 Décret n° 2014-1339 du 6 novembre 2014 portant transfert de crédits (pour la culture : Patrimoines). Texte n° 22 Arrêté du 4 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

#### Culture et communication

Texte n° 80 Décret du 6 novembre 2014 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome (M. Thierry Tuot).

#### JO n° 260 du 9 novembre 2014

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 13 Décret n° 2014-1344 du 8 novembre 2014 relatif au conseil d'administration de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

#### **Culture et communication**

Texte n° 14 Arrêté du 24 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Rhodes, une île grecque aux portes de l'Orient*, au musée du Louvre). Texte n° 15 Arrêté du 4 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Bon Boullogne 1649-1717. Un chef d'école au Grand Siècle*, au musée national Magnin, à Dijon).

Texte n° 38 Arrêté du 28 octobre 2014 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (M. Dominique Ottavi). Texte n° 39 Arrêté du 31 octobre 2014 portant nomination au conseil d'orientation de l'établissement public du palais de la Porte Dorée.

Texte n° 40 Arrêté du 4 novembre 2014 portant nomination (directeur régional des affaires culturelles : M. Jean-Loup Lecoq, DRAC Bretagne).

Texte n° 41 Arrêté du 6 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de la société par actions simplifiée Palais de Tokyo.

#### **Conseil constitutionnel**

Texte n° 43 Décision n° 2014-6 LOM du 7 novembre 2014 (droit de la propriété intellectuelle en Polynésie française).

#### JO n° 261 du 11 novembre 2014

#### **Culture et communication**

Texte n° 20 Arrêté du 17 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

#### JO n° 262 du 13 novembre 2014

#### **Culture et communication**

Texte n° 47 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1348 du 12 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition.

Texte n° 48 Ordonnance n° 2014-1348 du 12 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition.

Texte n° 94 Décret du 10 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public de la Cité de la musique (M. Christopher Miles).

Texte n° 95 Décret du 10 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'Opéra national de Paris (M. Christopher Miles).

#### Intérieur

Texte n° 74 Décret du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (M. Jacques Billant).

Texte n° 75 Décret du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de la Dordogne (M. Christophe Bay).

Texte n° 76 Décret du 12 novembre 2014 portant nomination de la préfète de l'Aube (M<sup>me</sup> Isabelle Dilhac).

Texte n° 77 Décret du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de la Meuse (M. Jean-Michel Mougard)

Texte n° 78 Décret du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de l'Aisne (M. Raymond Le Deun).

Texte n° 79 Décret du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de l'Yonne (M. Jean-Christophe Moraud).

#### JO n° 263 du 14 novembre 2014

Texte n° 4 Loi n° 2014-1352 du 13 novembre 2014 autorisant la ratification du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

#### **Finances et comptes publics**

Texte n° 16 Arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2011 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel pour la fourniture de prestations aux usagers du service des retraites de l'État.

#### **Culture et communication**

Texte n° 42 Arrêté du 6 octobre 2014 portant extension de l'arrêté du 4 novembre 2010 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique d'Artois Comm.

Texte n° 43 Arrêté du 17 octobre 2014 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Rives Dicostanzo Industrie).

Texte n° 44 Arrêté du 21 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art.

Texte n° 45 Arrêté du 24 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *La Flandre et la mer*, au musée de Flandre à Cassel).

Texte n° 46 Arrêté du 24 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Degas, un peintre impressionniste?*, au musée des impressionnismes de Giverny).

Texte n° 47 Arrêté du 27 octobre 2014 déterminant pour l'année 2014 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État.

Texte n° 48 Arrêté du 10 novembre 2014 portant délégation de signature (cabinet) (M. Fabrice Bakhouche).

Texte n° 81 Arrêté du 23 octobre 2014 portant nomination du chef du service à compétence nationale des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (M<sup>me</sup> Catherine Granger).

Texte n° 82 Arrêté du 10 novembre 2014 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication.

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 85 Avis n° 2014-16 du 23 octobre 2014 relatif au rapport d'exécution pour l'année 2013 du contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et Radio France.

#### JO nº 264 du 15 novembre 2014

#### Ordre national du mérite

Texte n° 1 Décret du 13 novembre 2014 portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier à l'Ordre national du mérite.

Texte n° 2 Décret du 13 novembre 2014 portant promotion et nomination à l'Ordre national du mérite. Texte n° 3 Décret du 13 novembre 2014 portant nomination à l'Ordre national du mérite (dont : M.Eleftherios Kéchagioglou, et M<sup>me</sup> Catherine, Mary O'Neill).

#### Finances et comptes publics

Texte n° 14 Rapport relatif au décret n° 2014-1358 du 13 novembre 2014 portant transfert de crédits. Texte n° 15 Décret n° 2014-1358 du 13 novembre 2014 portant transfert de crédits (pour la culture : Patrimoines).

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 30 Décret n° 2014-1361 du 13 novembre 2014 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005

relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C.

#### JO n° 265 du 16 novembre 2014

#### **Premier ministre**

Texte n° 5 Arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État.

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 29 Décret n° 2014-1370 du 14 novembre 2014 relatif à la rupture de l'engagement de servir des anciens élèves de l'École nationale d'administration.

#### **Conseil constitutionnel**

Texte n° 50 Décision n° 2014-426 QPC du 14 novembre 2014 du Conseil constitutionnel (exportation des œuvres d'art).

#### JO n° 267 du 19 novembre 2014

### Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 13 Arrêté du 4 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 6 janvier 1995 modifié relatif aux baccalauréats professionnels concernés par le concours général des métiers (dont : Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre et ébéniste ; Métiers de la mode, vêtements).

#### Finances et comptes publics

Texte n° 20 Arrêté du 17 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

#### **Culture et communication**

Texte n° 50 Arrêté du 17 novembre 2014 portant nomination (administration centrale) (M. Fabrice Benkimoun, sous-directeur des affaires juridiques).

#### Avis divers

Texte n° 75 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

#### JO n° 268 du 20 novembre 2014

#### **Conventions collectives**

Texte n° 52 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

Texte n° 54 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Guyane) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 56 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Île-de-France) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 57 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Languedoc-Roussillon) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment. Texte n° 58 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Pays de la Loire) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment. Texte n° 59 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Picardie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 60 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Poitou-Charentes) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment. Texte n° 61 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Basse-Normandie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment. Texte n° 62 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Bourgogne) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 63 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Bretagne) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 64 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Corse) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

#### JO n° 269 du 21 novembre 2014

#### **Culture et communication**

Texte n° 34 Arrêté du 4 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Canaletto, le triomphe de la lumière*, à l'hôtel de Caumont d'Aix-en-Provence).

Texte n° 35 Arrêté du 9 novembre 2014 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (manuscrit en partie autographe d'Hector Berlioz, *Les Troyens, réduction pour chant et piano des actes 1, 3, 4 et 5, 4 volumes in-4,* 1858-1859).

Texte n° 36 Arrêté du 12 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 11 juin 2014 portant nomination au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

Texte n° 37 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *New frontier. fastes et fragments. aux origines de la nature morte américaine*, au musée du Louvre).

Texte n° 38 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Poussin et la peinture religieuse*, au musée du Louvre, hall Napoléon).

Texte n° 39 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Les clés d'une passion*, à la Fondation d'entreprise Louis Vuitton). Texte n° 40 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Filmer la guerre : les Soviétiques face à la Shoah, 1941-1946*, au Mémorial de la Shoah).

Texte n° 41 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Basfonds du baroque, la Rome du vice et de la misère*, au Petit palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris). Texte n° 42 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *De Giotto à Caravage. les passions de Roberto Longhi*, au musée Jacquemart André à Paris).

Texte n° 43 Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Bonnard. Peindre l'Arcadie*, musée d'Orsay).

Texte n° 63 Arrêté du 30 septembre 2014 portant nomination au conseil de l'ordre des Arts et des Lettres (M. Laurent Stefanini).

Texte n° 64 Arrêté du 7 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Campus France (M<sup>me</sup> Maryline Laplace).

Texte n° 65 Arrêté du 12 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration du Centre des monuments nationaux (M<sup>me</sup> Cécile Helle et M. Yves Dauge).

Texte n° 66 Arrêté du 12 novembre 2014 portant nomination au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

#### Avis divers

Texte n° 94 Avis n° 2014-12 de la Commission consultative des trésors nationaux (manuscrit en partie autographe d'Hector Berlioz, *Les Troyens, réduction pour chant et piano des actes 1, 3, 4 et 5, 4 volumes in-4,* 1858-1859).

#### JO n° 270 du 22 novembre 2014

#### **Culture et communication**

Texte n° 47 Arrêté du 18 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture (femmes et hommes) du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 48 Arrêté du 18 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture (femmes et hommes) du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 49 Ordonnance n° 2014-1348 du 12 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition (rectificatif).

#### Intérieur

Texte n° 78 Décret du 20 novembre 2014 portant cessation de fonctions de la secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher (M<sup>me</sup> Maryse Moracchini). Texte n° 79 Décret du 20 novembre 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne (classe fonctionnelle II) (M. David Philot). Texte n° 80 Décret du 20 novembre 2014 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher (M<sup>me</sup> Nathalie Basnier).

Texte n° 81 Décret du 20 novembre 2014 portant nomination de la directrice de cabinet du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle (M<sup>me</sup> Élise Bas).

Texte n° 82 Décret du 20 novembre 2014 portant cessation de fonctions du directeur de cabinet de la préfète de la Charente-Maritime (M. Bruno Cruchant).

#### JO n° 271 du 23 novembre 2014

#### Finances et comptes publics

Texte n° 4 Arrêté du 21 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 5 Arrêté du 21 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création et Patrimoines).

#### **Conseil constitutionnel**

Texte n° 31 Décision n° 2014-430 QPC du 21 novembre 2014 du Conseil constitutionnel (cession des œuvres et transmission du droit de reproduction).

## Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 42 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (directeur du SCN du mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie).

#### JO n° 272 du 25 novembre 2014

#### Décentralisation et fonction publique

Texte n° 19 Arrêté du 16 octobre 2014 fixant le montant d'une subvention exceptionnelle versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'État.

#### **Conventions collectives**

Texte n° 39 Arrêté du 13 novembre 2014 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur de la librairie.

Texte n° 41 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le secteur des entreprises du spectacle vivant et enregistré.

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 47 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (La Réunion - Mayotte).

#### Avis divers

Texte n° 76 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>me</sup> Solveig Rasle Foucher et M. Sylvain Foucher, Irrésistible).

#### JO n° 273 du 26 novembre 2014

#### Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 8 Décret du 24 novembre 2014 autorisant l'acceptation d'une donation (M<sup>me</sup> Carteron à l'Institut de France).

#### Agriculture, agroalimentaire et forêt

Texte n° 40 Décret n° 2014-1400 du 24 novembre 2014 portant création du diplôme d'État de paysagiste et fixant les conditions de recrutement par concours et de formation des étudiants.

#### **Culture et communication**

Texte n° 42 Arrêté du 23 octobre 2014 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Everial SAS).

Texte n° 43 Arrêté du 4 novembre 2014 fixant les modalités d'élection des représentants des conservateurs du patrimoine et les règles de fonctionnement de la commission d'évaluation scientifique compétente pour le corps des conservateurs du patrimoine.

Texte n° 44 Arrêté du 7 novembre 2014 relatif à l'entretien professionnel des agents contractuels du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 45 Décision du 14 novembre 2014 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

## Avis divers

Texte n° 116 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

#### JO n° 274 du 27 novembre 2014

## Finances et comptes publics

Texte n° 50 Arrêté du 7 novembre 2014 portant nomination (agent comptable : M. Frédéric Douru, École nationale supérieure d'art de Dijon).

Texte n° 52 Arrêté du 7 novembre 2014 portant nomination (agent comptable : M. Pascal Aucouturier, École nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée).

#### **Culture et communication**

Texte n° 76 Arrêté du 19 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration du Théâtre national de Chaillot (MM. Philippe Le Moal, titulaire et André Mondy, suppléant).

Texte n° 77 Arrêté du 19 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration du Théâtre national de Chaillot (M<sup>mes</sup> Solange Dondi, Mathilde Monnier et M. Michel Reilhac).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 86 Arrêté du 20 novembre 2014 portant extension d'accords et d'avenants examinés en sous-commission des conventions et accords du 23 octobre 2014 (dont : convention collective nationale de l'animation (n° 1518); convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et des activités qui s'y rattachent (n° 567)).

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 97 Décision n° 2014-540 du 12 novembre 2014 définissant les modalités de programmation du temps d'émission attribué pour l'année 2015 aux formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement et aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale.

#### JO n° 276 du 29 novembre 2014

#### Finances et comptes publics

Texte n° 8 Arrêté du 27 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 9 Arrêté du 27 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

# Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Texte n° 14 Arrêté du 19 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

#### **Culture et communication**

Texte n° 23 Arrêté du 16 novembre 2014 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (sculpture de Michel Anguier, *Mars quittant les armes*, bronze, n° 283 gravé sur la base, probablement après 1652).

Texte n° 24 Arrêté du 16 novembre 2014 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (sculpture, *Vénus Médicis* ou *Vénus pudique*, d'après l'antique, bronze, n° 318 gravé sur la base, Florence, première moitié du xvII° siècle).

Texte n° 25 Arrêté du 21 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Diego Velasquez*, aux Galeries nationales du Grand Palais, Paris).

Texte n° 26 Arrêté du 21 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Basfonds du baroque, la Rome du vice et de la misère*, au Petit palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris). Texte n° 27 Arrêté du 26 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Dieux* 

des Balkans. Étonnantes statuettes du musée de Pristina (Kosovo), au musée d'Archéologie nationale, château de Saint-Germain-en-Laye).

Texte n° 28 Arrêté du 26 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Charles de La Fosse*, à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles).

Texte n° 67 Arrêté du 24 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (M<sup>me</sup> Hélène Fernandez).

#### Intérieur

Texte n° 60 Décret du 27 novembre 2014 portant nomination du sous-préfet de Saint-Laurent-du-Maroni (M. Claude Vo-Dinh).

Texte n° 61 Décret du 27 novembre 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Doubs (classe fonctionnelle II) (M. Jean-Philippe Setbon).

Texte n° 62 Décret du 27 novembre 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe (classe fonctionnelle II) (M. Jean-François Colombet).

Texte n° 63 Décret du 27 novembre 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin (classe fonctionnelle III) (M. Dominique Jane).

Texte n° 64 Décret du 27 novembre 2014 portant nomination du sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye (classe fonctionnelle II) (M. Stéphane Grauvogel).

#### Avis divers

Texte n° 105 Avis n° 2014-14 de la commission consultative des trésors nationaux (sculpture de Michel Anguier, *Mars quittant les armes*, bronze, n° 283 gravé sur la base, probablement après 1652).

Texte n° 106 Avis n° 2014-15 de la commission consultative des trésors nationaux (sculpture, *Vénus Médicis* ou *Vénus pudique*, d'après l'antique, bronze, n° 318 gravé sur la base, Florence, première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle).

#### JO n° 277 du 30 novembre 2014

#### **Culture et communication**

Texte n° 39 Décret du 28 novembre 2014 portant inscription au titre de l'année 2014 au tableau d'avancement au grade de conservateur général du patrimoine.

#### Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 52 Avis de vacance d'un emploi de sousdirecteur (sous-directeur de la politique archivistique à la direction générale des patrimoines).

Texte n° 53 Avis de vacance d'un emploi de sousdirecteur (sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives à la direction générale des patrimoines).

#### Réponses aux questions écrites

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

#### JO AN du 4 novembre 2014

- M. Jean-René Marsac sur la situation de l'AITV, agence internationale de France Télévisions qui rend compte de l'actualité africaine.

(Question n° 41347-05.11.2013).

#### JO AN du 18 novembre 2014

- M<sup>me</sup> Sandrine Mazetier sur une édition de l'émission «
 Des paroles et des actes » diffusée sur France télévision jeudi 10 avril 2014.

(Question n° 54504-29.04.2014).

#### JO AN du 25 novembre 2014

- M. Martial Saddier sur les inquiétudes exprimées par le secteur des industries graphiques, menacé non seulement par la pression relevant des nouveaux modes de consommation des médias mais aussi par le projet « Newsprint ».

(Question n° 63750-09.09.2014).

- M. Laurent Grandguillaume sur la nécessité d'accorder une subvention récurrente à l'INRAP afin de lui permettre d'exercer pleinement ses missions de service public. (Question n° 63722-09.09.2014).
- M<sup>me</sup> Virginie Duby-Muller sur les mesures envisagées pour d'obtenir, de la part des chaînes, leurs valeurs d'intensité sonore.

(Question n° 62328-05.08.2014).

- M. Hervé Féron sur les dangers qui menacent la toute nouvelle radio numérique terrestre (RNT). (Question n° 59050-08.07.2014).
- M. Jean Launay sur la reconduction en 2014 de l'appel à projet numérisation. (Question n° 54188-22.04.2014).

#### **SÉNAT**

#### JOS du 27 novembre 2014

- M. Dominique Bailly sur l'avenir des centres de formation de musiciens intervenant à l'école. (Question n° 09970-09.01.2014).

#### **Divers**

Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 10V), parue au Bulletin officiel  $n^{\circ}$  191 (octobre 2010).

La liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en leur nom propre (lot 10V), parue au *Bulletin officiel n° 191* (octobre 2010) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Mai 2009

27 mai 2009 M<sup>lle</sup> MSALLAK Hannah ENSA Paris-Val de Seine

Lire:

Mai 2009

27 mai 2009 M<sup>me</sup> MSALLAK Hanaa ENSA Paris-Val de Seine

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (lot 10AB), parue au Bulletin officiel n° 192 (novembre 2010).

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (lot 10AB), parue au *Bulletin officiel n° 192* (novembre 2010) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Juillet 2008

4 juillet 2008 M<sup>lle</sup> MSALLAK Hannah ENSA Paris-Val de Seine

Lire:

**Juillet 2008** 

4 juillet 2008 M<sup>me</sup> MSALLAK Hanaa ENSA Paris-Val de Seine

Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 12Z), parue au Bulletin officiel n° 216 (novembre 2012).

La liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 12Z), parue au *Bulletin officiel n*° 216 (novembre 2012) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de:

Juin 2012

4 juin 2012 M<sup>me</sup> BEN AHARON Sharon ENSA Paris-Val de Seine

Lire:

**Juin 2012** 

4 juin 2012 M<sup>me</sup> BENAHARON Sharon ENSA Paris-Val de Seine

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 14V).

Juin 2013

25 juin 2013 M. MORI Olivier ENSA-Clermont-Ferrand

26 juin 2013 M<sup>me</sup> EON Emmanuelle ENSA-Versailles

26 juin 2013 M. TRACOL Maxime ENSA-Clermont-Ferrand

Septembre 2013

30 septembre 2013 M<sup>me</sup> BELKAID Yasmine ENSA-Paris-La Villette

Janvier 2014		
6 janvier 2014	M <sup>me</sup> BERNICOT Cécile	ENSA-Clermont-Ferrand
30 janvier 2014	M. MOREL Sylvain	ENSA-Clermont-Ferrand
Février 2014		
13 février 2014	M. CARDINAL Franck	ENSA-Versailles
13 février 2014	M <sup>me</sup> POTEL Nastasia	ENSA-Versailles
13 février 2014	M <sup>me</sup> VASSE Mylène	ENSA-Versailles
14 février 2014	M <sup>me</sup> CORTES Caroline	ENSA-Paris-Val de Seine
14 février 2014	M <sup>me</sup> GUILLEMOT Sonia	ENSA-Paris-Val de Seine
Juin 2014		
16 juin 2014	M <sup>me</sup> DZYUBA Vladislava	ENSA-Paris-Val de Seine
16 juin 2014	M <sup>me</sup> KWON Hee Jin	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juin 2014	M <sup>me</sup> BENGHAZI AKHLAKI Lina	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juin 2014	M. BEQQALI Salim	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juin 2014	M. LAHLOU Réda	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juin 2014	M. MACAIRE Benjamin	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juin 2014	M <sup>me</sup> TUMIOTTO Estelle	ENSA-Paris-Val de Seine
23 juin 2014	M. BADJOU Tarik	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M <sup>me</sup> BOYER Cécile	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M. DJAFRI Mohammed Hadi	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M <sup>me</sup> FOURIOT Marie	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M <sup>me</sup> KUSNIEREK Hannah	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M <sup>me</sup> MARFISI Nora	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M. MOUSAVI MAHYARI Seyed Benyamin	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M <sup>me</sup> PAYET Fanny	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M. PISSONDES Gabriel	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2014	M <sup>me</sup> SIYAHIA Manel	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. ALLART Bastien	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M <sup>me</sup> ANDRÉ Maëna	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. ASTIER David	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. DAMAS Fabien	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. DELON Guilhem	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M <sup>me</sup> GALLIOT Oriane	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. GIRARD Hugo	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M <sup>me</sup> GRAVELLE Nina	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. LAGRANGE Julien	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. LEMPÉRIÈRE Paul	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. LÉPINE Albin	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. MARTY Hugo	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M <sup>me</sup> MASSACRY Jéromine	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. MAZUEL Jonathan	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. PALLAVICINI Mathieu	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M <sup>me</sup> PERRET Floriane	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. PETITGIRARD François	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. PLANIOL Guillaume	ENSA-Clermont-Ferrand

24 juin 2014	M <sup>me</sup> RICHON Amandine	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M. SICARD Guillaume	ENSA-Clermont-Ferrand
24 juin 2014	M <sup>me</sup> THÉVENON Clélie	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> BERNARDET Élodie	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> COUDERT Marine	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> DUCROS Julie-Alisson	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> ENNESSER Laura	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. FARGETTE Romain	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> GANGAROSSA Laurie	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> GINDRE Zoé	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. MALTHIEU Arnaud	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. MANTELET Jérôme	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. MARIE Yoann	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. MICHEL Charlélie	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	Mme MONNIN Anne- Sophie	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. PAUMIER Antoine	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. POUILIE Thomas	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. RATEL Romain	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> ROMANET Amandine	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. SAUTEREAU Alexis	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. SCHIEBERLEIN David	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M. TONDU Maxime	ENSA-Clermont-Ferrand
25 juin 2014	M <sup>me</sup> VEYSSET Clémentine	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M. ACCARY Valérian	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M <sup>me</sup> ARA Annelise	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M. BRASSIER Camille	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M <sup>me</sup> CRISAN Anca	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M <sup>me</sup> DEROUAULT Johannie	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M. GIRARDIN Amaury	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M. LAVANANT Mathieu	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M <sup>me</sup> ROCHE Adèle	ENSA-Clermont-Ferrand
26 juin 2014	M. SERRURIER Jérémy	ENSA-Clermont-Ferrand
30 juin 2014	M. ANDRE Pierre	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> AQUARONNE Audrey	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> AÏTCIN Estelle	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. BAUM Hadrien	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> BENNIS Hiba	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> BERNARD Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> BIENVENU Lou-Salome Solenne Jade	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> BONNET Emeline	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. BROCAS Pierre	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M. CAMPO Benoît	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M. CAYRE Arnaud	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M. DILLMANN David	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> EXERTIER Sandra	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> FONTAINE Laura	ENSA-Marne-la-Vallée
20 Juni 2011	III I OITIIIII ID DWIIW	LI 1011 IVIGITIO 1G- VALICO

30 juin 2014	M. GAUTARD Tristan	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> HANART Sophie	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> JOLY Alexiane, Béatrice	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. LO Sing-Hey	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M. MARQUIS Pierre	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. NEE Lénaïk	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. OUSSENNAN Réda	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. PERCHAIS Quentin	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> RADOUANE Mounia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> RICHARD DE SOULTRAIT Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> ROUGER Marie	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. SABRI Amine	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> SANDULESCU Adriana	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> SEMAR Sonia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> UM San Young	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M. VANNEROY Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M. VIROLLEAU Antoine	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2014	M <sup>me</sup> WALDRUCHE DE MONTREMY Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2014	M <sup>me</sup> WIMART Éléonore	ENSA-Marne-la-Vallée
Juillet 2014		
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> ALAMI Kenza	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> AMORAVAIN Amélie	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. ANDRE Anthony	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. AROUD Simon	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> AUQUE Solène	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> BOULIGNY Gwendoline	ENSA-Paris-Val de Seine
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> BOUVIER Cinthya	ENSA-Marne-la-Vallée
1er juillet 2014	M. CERCEAU Julien	ENSA-Marne-la-Vallée
1er juillet 2014	M. CHARNY-BRUNET Pierre	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> CHERUBIN Laura	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. COLIN Daniel	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> CONSTANTIN Katia	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. DEMIR Sinan	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. DESGROLARD Adrien	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> DUAULT Hélène	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> DUBOQUET Caroline	ENSA-Paris-Val de Seine
1 guillet 2014	M. FROGER Pierre-Yves	ENSA-Paris-Val de Seine
1 juillet 2014	Mme GASTINEAU Alix	ENSA-Paris-Val de Seine
1 juillet 2014	M. GRABOWSKI Sacha	ENSA-Paris-Val de Seine
1 juillet 2014	M <sup>me</sup> GUERDER Maylis	ENSA-Paris-Val de Seine
1 juillet 2014	M <sup>me</sup> HANCE Laura	ENSA-Paris-Val de Seine
1 juillet 2014	M. HEMERY Étienne	ENSA-Paris-vai de Seine ENSA-Marne-la-Vallée
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> HESTERS Élise	ENSA-Marne-la- vallee ENSA-Paris-Val de Seine
	M <sup>me</sup> JARY Marion	ENSA-Paris- vai de Seine ENSA-Marne-la-Vallée
1er juillet 2014		
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> LEUVRAIS Nolwenn	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> LIU Wei	ENSA-Paris-Val de Seine

1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> LOPEZ VELASCO Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine
1er juillet 2014	M. LUGAND Mathieu	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. MAREL Frédéric	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. MNAOUARE Adil	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. MURILLO RODRIGUEZ Jorge	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. PERTHUIS DE LA SALLE Edouard	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> PIERI Laëtitia	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. REMY Lucas	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> REYNAUD Aurore	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> ROCHER Mathilde	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> SMOLARSKI Mathilde	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. VAN RECHEM Sylvain	ENSA-Marne-la-Vallée
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> WILSON WETTER Yaneira	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> DE VILLÈLE Clémence	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> LE RAI Swann	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M. ACHART Antoine	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> BOMBLED-MARCANDELLA Clara	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> BOURGUIGNON Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> CAILLEAU Tiphaine	ENSA-Versailles
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> CHAPERON Anne	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M. CLOZEL Gaspard	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> COULON Mylène	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M. DESPLANQUES Julien	ENSA-Versailles
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> GABRIELIDES Déborah	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> GIRAUD Éléonore	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> HERVAL Léa	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M. HERVOUET Stéphane	<b>ENSA-Versailles</b>
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> HOLLE Daphnée	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> JAMIN Morgane	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M. KERVYN DE MEERENDRE Nam-Anh	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> KÜSTNER Nike	<b>ENSA-Versailles</b>
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> LACOUR Jeanne	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M. LELLOUCHE Michaël	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> LESIEUR-GUYOT Julie	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> MARTIN DE BAUDINIERE Bertilla	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> MICHELIN Charlotte Isabelle	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M. MIGEON Martin	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M. PASTOR Frédéric	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M. PAULOT Nathan	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> PELLOQUIN Samya	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> RABINE Anne-Cécile	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> RICHARD Marion	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> RIZKALLAH Florence	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> RODRIGUES Stéphanie	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> SCHEEPERS Amélie	ENSA-Versailles
2 juillet 2014	M. TATINCLAUX Loic	ENSA-Marne-la-Vallée

2 juillet 2014	M <sup>me</sup> THOMAS Noémie	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2014	M. WEBER Thomas	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> YU Pei Yun	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> ZAGNI Clémentine	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> DE ALMEIDA Patricia	ENSA-Versailles
2 juillet 2014	M <sup>me</sup> DE MESANSTOURNE Carole	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> AMOURA Elvire	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> AUPIED Maylis	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> BENZAKOUR KNIDEL Sofya	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> BONANNI Candice	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. BONSANG Raphaël	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. BRONIATOWSKI Mathias	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. BURDIN Claude	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> CARRIERES Florence	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> CHANTOME Cyrielle	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> CHOUINARD LORTIE Bianca	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> COHIN Ariane	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> FAUVEL Camille	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> GARRIC Cécile	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M. GODARD Joffrey	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> GRANDRIEUX Camille-Lou	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. HUCLIEZ Raphaël	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. JAQUET Paul	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. JOSÉPHINE Raphaël	ENSA-Versailles
3 juillet 2014	M. JOUIS Romain	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> KHAMLICHI Selma	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M. KHATTABI Salim	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> LAMBERT Anaïs	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> LEFEBVRE Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M. LOURY Jérémie	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. MARSAT Vincent	ENSA-Versailles
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> MATHIAS Gabrielle	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> MURAIL Élsa	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. PELLETIER Paul	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> PETIT Aurélia	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. PITOIS Jaouen	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> ROSENTHAL Louise, judith	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. SABOYA Mathias	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> SCHNITZLER Pauline	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> SELEZNEFF Alix	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. TOUZET Samuel	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M. VILLA Gianni	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2014	M. WANG Lian Jun	ENSA-Marne-la-Vallée
3 juillet 2014	M <sup>me</sup> DE LANJAMET Astrid	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014	M. CASIMIR Denis	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014 4 juillet 2014	M. CIANFAGLIONE Marc	ENSA-Paris-Val de Seine
7 Juinet 2014	IVI. CIAINTAULIUNE IVIAIU	LINSA-Falls-val de Seine

4: 11 . 2014	Man COLDINI	ENIGA D. ' MAIL G.'
4 juillet 2014	M <sup>me</sup> COLIN Juliane	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014	M <sup>me</sup> DARAGNÈS Raphaëlle	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014	M <sup>me</sup> FRAYSSE Ophélie	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014	M. KALINDJIAN Jean	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014	M <sup>me</sup> OLLAGNIER Mélanie	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2014	M. SAKHO Abdoulaye	ENSA-Paris-Val de Seine
7 juillet 2014	M <sup>me</sup> BENABDALLAH Salwa	ENSA-Paris-Val de Seine
7 juillet 2014	M. NESPOULOUS Éric	ENSA-Paris-Val de Seine
10 juillet 2014	M. ALFARO_RETA Juan Jesus	ENSA-Paris-La Villette
10 juillet 2014	M <sup>me</sup> DEPALE Estelle	ENSA-Paris-La Villette
10 juillet 2014	M. DWECK Ido	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2014	M. BARON Pierre-Yves	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> BATTISTONI Nolwenn	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. BEAUCE Paul	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> BENZAKOUR Latefa	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. BERDON Nicolas	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> BERTHE Mathilde	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> BLANCHO Mathilde	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> BORNET Jessica	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. BOUARIFI Abdenour	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> CABOT Anne	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> CARDONNE Ségolène	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> CHERVET Iris	ENSA-Paris-Val de Seine
11 juillet 2014	M. DAMVILLE Valentin	<b>ENSA-Normandie</b>
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> DEJAN Élsa	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> DELACROIX Zoé	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. DESURY Glenn	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> DIOT Aurore	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> DOS Isabelle	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. DUPUY Clément	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> FAHY Camille	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. FERRÉ Anthony	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. FERRÉ Simon Mathieu	ENSA-Paris-Val de Seine
11 juillet 2014	M. FRITZ Adrien	ENSA-Paris-Val de Seine
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> GERVASI Marion	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. GOURDIN Benjamin	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. GREHAN Jéremie	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. HADJISTYLLI Sotiris	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. HU Na	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> HUREZ Hélène	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> JAXEL Tiphaine	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> JOZAN Sixtine	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> KAINZ Lena	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> KERLEAU Amélie	ENSA-Normandie
11 juillet 2014 11 juillet 2014	M <sup>me</sup> KHOJA Nora	ENSA-Normandie
11 juillet 2014 11 juillet 2014	M. LANGELIN Clément	ENSA-Normandie
11 Juinet 2014	IVI, DAINODDIN CICIICIII	LINDA-INUIHIAHUIC

11 ::11-4 2014	Mme I A DICDDC Issating	TNICA NI 1'.
11 juillet 2014	Mme LAPIERRE Justine	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	Mme LAPINTE Camille	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	Mme LEBÈGUE Margaux	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> LEGAY Amélie	ENSA-Paris-Val de Seine
11 juillet 2014	M. LEMESLE Florian	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> LESTIENNE Fanny	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. MANNIG François	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. MARTINUZZI Ludovic	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> MAUGUIN Léa	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. MERLIN Pierre	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. MIATH Émile	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> MORVAN Coralie	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> NIERAT Marie-Anastasia	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> NOEL Élodie	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> PELLERIN Charlotte	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. PENLOUP Emmanuel	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> PIOLINE Mathilde-Alexia	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M. PIROT Maxime	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> PROUVOST Adeline	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> RENAULT Clotilde	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> ROSANT Alice	<b>ENSA-Normandie</b>
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> SALLARD Claire	<b>ENSA-Normandie</b>
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> TARDIF Clémence	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> VAISSAIRE Lucile	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> VILLAR HERNANDEZ Faustine	ENSA-Normandie
11 juillet 2014	M <sup>me</sup> LE CLEACH Noémie	ENSA-Normandie
16 juillet 2014	M <sup>me</sup> LE Caroline	ENSA-Paris-Val de Seine
21 juillet 2014	M. ARDANAZ GONZALEZ Félix	ENSA-Paris-Val de Seine
21 juillet 2014	M. ESTIGNARD Baptiste	ENSA-Paris-Val de Seine
24 juillet 2014	M. NAHORY François	ENSA-Paris-Val de Seine
31 juillet 2014	M. GABORIEAU Thomas	ENSA-Paris-La Villette
Septembre 2014		
1 <sup>er</sup> septembre 2014	M <sup>me</sup> AMNOUH Amira	ENSA-Paris-La Villette
2 septembre 2014	M. FLORENTIN Étienne	ENSA-Paris-Val de Seine
2 septembre 2014	M. PONOMAREFF Jordi	ENSA-Paris-Val de Seine
2 septembre 2014	M <sup>me</sup> SORET Victoria	ENSA-Paris-Val de Seine
5 septembre 2014	M <sup>me</sup> GAUTHEYROU Marine	ENSA-Paris-Val de Seine
8 septembre 2014	M. BENOIT Philippe-Emmanuel	ENSA-Paris-Val de Seine
8 septembre 2014	M <sup>me</sup> CAVANNA Charlotte	ENSA-Paris-Val de Seine
8 septembre 2014	M. CREFF Yann-Kévin	ENSA-Paris-Val de Seine
8 septembre 2014	M <sup>me</sup> ESTRADA Clémence	ENSA-Paris-Val de Seine
•	M <sup>me</sup> GRÉGOIRE Camille	
8 septembre 2014	M. KROP Adrien	ENSA Paris Val de Seine
8 septembre 2014		ENSA-Paris-Val de Seine
8 septembre 2014	Mme DENIVA CHOLL Make	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2014	Mme BLAUD Marialla	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2014	M <sup>me</sup> BLAUD Marielle	ENSA-Paris-Val de Seine

11 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUERMOUH Lucie	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2014	M <sup>me</sup> LEMSEFFER Yasmine	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2014	M. MARTIN Christopher	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2014	M <sup>me</sup> POULAIN Stéphanie	ENSA-Paris-Val de Seine
12 septembre 2014	M. ADENOT Pierre	ENSA-Paris-Val de Seine
12 septembre 2014	M. HERR Benjamin	ENSA-Paris-Val de Seine
12 septembre 2014	M. HERR Benjamin M <sup>me</sup> KERJAN Muriel	ENSA-Paris-Val de Seme
16 septembre 2014	M. DARGACH Tahar	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2014	M. ROLLAND Alexandre	ENSA-Paris-La Villette
17 septembre 2014	M. COLIN Hugo	ENSA-Paris-Val de Seine
17 septembre 2014	M. EYDOUX Lucas	ENSA-Paris-Val de Seine
•	M. GUERLIN Vincent	ENSA-Paris-Val de Seine
17 septembre 2014	M. MÜLLER Lohengrin-Niels	ENSA-Paris-Val de Seine
17 septembre 2014	_	ENSA-Paris-Val de Seine
18 septembre 2014	Mme CIROD Párangàra	
18 septembre 2014	Mme KORDER Levre	ENSA-Paris-Val de Seine
18 septembre 2014	M POURD Days 24	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M. BOURD Benoît	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M. CHALONS François-Xavier	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	Mme FIODOROMA T. C.	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> FJODOROVA Tatjana	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M. GASGNIER Guislain	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> GERMAIN Estelle	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUILMIN Héloïse	ENSA-Paris-La Villette
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> HADDAD Nesrine	ENSA-Paris-Val de Seine
19 septembre 2014	M. ZANIN Antoine	ENSA-Paris-Val de Seine
22 septembre 2014	M. LABRUNE Benjamin	ENSA-Paris-Val de Seine
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAMBALE Kelly	ENSA-Paris-Val de Seine
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> BAUDRIMONT Léa	ENSA-Paris-Val de Seine
23 septembre 2014	M. CHRISTOPHE Benoît	ENSA-Marne-la-Vallée
23 septembre 2014	M. DOS SANTOS Mathieu	ENSA-Paris-Val de Seine
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> GALLICHET Mathilde	ENSA-Paris-Val de Seine
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> LOUYOT Gaëlle	ENSA-Marne-la-Vallée
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> BOURGEOIS Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M. BRONCHART Thibaud	ENSA-Paris-La Villette
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHARNAY Jeanne-Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHOTARD Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M. GUILBEAU François	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUTTON Alice	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> KACIMI Nawel	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> MONTHIERS Marie-Ange	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> OUDGHIRI IDRISSI HASSANI Nada	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> SALACH Stéphanie	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M. SANGNIER-LUGREZI Benjamin	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M. SIM Philippe	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2014	M. SOOBRAYDOO Divalen	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ABADIE Margot	ENSA-Paris-Val de Seine

25 gantambra 2014	M ADOLIT Loffroy	ENSA Street our
25 septembre 2014 25 septembre 2014	M. ABOUT Joffrey Mme AGUSTINI QUIROZ Johanna	ENSA-Strasbourg ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ALONSO Ève	ENSA-Strasbourg  ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014 25 septembre 2014	M. ANASTASOV Mario	ENSA-Strasbourg  ENSA-Strasbourg
_		· ·
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ANJUERE Pauline	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ARGEITI Ourania	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. AUFFRET Vincent	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BARTHELEMY Léonore	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. BAULER Jean-Baptiste	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. BENVENUTO Pierre-Vincent	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BENYACHOU Hala	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M. BERNARD Baptiste	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BERNHARDT Caroline	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. BIGNUCOLO Benjamin	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BILLON Émilie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BOSSART Célia	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BOUCHET Géraldine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BRIGNON Élodie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CANI Redona	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CARDINAUD Clara	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CASSAGHI Marine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHAMAUX Lucile	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHASTEL Élodie	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M. CHOI Hyung Goo	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. CLOAREC David	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> COUDRY Sarah	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CROMER Marie-Laure	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> CRUZ Estelle	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> DALLAMANO Laure	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M. DEBUS Lionel	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M. DEGOUL Jean-Philippe	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> DELHOMME Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M. DEMOLY Benjamin	ENSA-Paris-La Villette
25 septembre 2014	M. DENÉCHAUD Sébastien	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> DIETRICH Margaux	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> DOIZENET Pauline	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. DUCOM Paul	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> EKIZOGLU Esin	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ERB Guerina	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. FERRANDON Florian	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> FILIPPI Gaelle	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. GOEPFERT Martin	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> GROSHENS Marie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> GROSS Chloé	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. GUERRA ARCE Manuel	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUERRISI Alice	ENSA-Strasbourg
•		Č

25 septembre 2014	M <sup>me</sup> HABERMEYER Claire	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. HERRBACH Antoine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> HOCH Sophie	ENSA-Strasbourg
•	M. HOLDER Samuel	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. HOLDER Samuel Mme IVANOVA Iva	·
25 septembre 2014		ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. JABBOUR Charbel	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> JALABERT Céline	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. JEFFROY Alexis	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. JENNY Guillaume	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. JINDRLE Brice	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> KELLER Lucile	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> KONUK Sule-Elif	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. LACROIX Loïc	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. LAFON Antoine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LANOIX Marie-Anne	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAURENT Élodie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. LEROY Julien	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LIPS Priscille	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LOCATELLI Marion	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. LU Ru Qiang	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LYTVIAK Kristiana	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARTELET Cloé	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARTENS Chloé	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. MARTINI Billy	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> MAURY Nedjma	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M. MOERMAN Sylvain	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M. MOINDJIE Joachim	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> MULLER Sidonie	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M. NACHILO Maciej	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> NACHTERGAEL Chloé	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M. NAPOLEONI Martin	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M. NEUBAUER Frédéric	<b>ENSA-Strasbourg</b>
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ODINOKOVA Tatyana	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. OHL Alexandre	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. OSTER Xavier	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> OSWALD Morgane	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. OUDART Clément	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. OUDIETTE Simon	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> PAILLAT Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> PELLISSIER Eugénie	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> PFEFFER Marie-Madeleine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. PFISTER Luc	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> PINAUD Hélène	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. QUINZAN Alexandre	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. RATAJCZAK Louis	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> RAUCH Emeline	ENSA-Strasbourg
*		~

25 1 2014	Mma DED ATLL	ENICA CO. 1
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> REBAH Lamia	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> RIVIERE Cécile	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ROBERT Émilie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ROCHER Adèle	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. ROCHON Damien	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. ROTH Nicolas	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SARH Audrey	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SASSI Emma	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SCHMITT Jessica	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SCHWARTZ Marie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. SCHWARTZMANN Julien	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SEURRE Lydie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SOLDNER Camille	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SORAVITO Coline	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> SOUKRI Sarah	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. SPIES Antoine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> STUTZMANN Jennifer	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> TAILLARD Marie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> THOMANN Camille	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. TOUSSAINT Thibaud	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. UNBEKANDT Lukas	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> VALERIO Mélodie	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M. VALGUARNERA Andrea	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> VANDERBECKEN Marie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> VAXELAIRE Charlotte	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> VIDBERG Faustine	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. VIDBERG Léo	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. VIDILI Pierre	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. VITALI Sébastien	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> WACH Louise	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> WALTER Laura	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> WEINER Eunice	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> WETZEL Morgane	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> WILHELM Yvanie	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> WILT Sarah	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. WOJCIK Nicolas	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M. YANG Min-Geol	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> ZABLOCKI Margaux	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2014	M. ZIMMERMANN Loic	ENSA-Strasbourg
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> EL IBAOUI Mouna	ENSA-Lyon
25 septembre 2014	M. O'NEILL Julie	ENSA-Strasbourg
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> FORLINI Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> IBGUI Revital	ENSA-Paris-Val de Seine
26 septembre 2014	M. THOMINET Pierre-Yves	ENSA-Paris-Val de Seine
29 septembre 2014	M. DOS SANTOS Alexis	ENSA-Paris-La Villette
29 septembre 2014	M <sup>me</sup> IVAN SOCOL Romana	ENSA-Paris-La Villette

20	M. LATVACHE GOLDAG	TNICA David I - Willard
29 septembre 2014	M. LATXAGUE Sébastien	ENSA-Paris-La Villette
29 septembre 2014	M. MICHEL Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
29 septembre 2014	M. SOUVETON Erwin	ENSA-Clermont-Ferrand
30 septembre 2014	M. ABDELKHALEK Sofiène	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. BAKHAT KENITAR Ilias	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. BIÇOKU Loran	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> BLACK Meredith	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> BONY Anne-Charlotte	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> BORNES Laetitia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. BOUCETTA Mehdi	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. BOULANGE Pierre	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> BOURNET Caroline	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	Mme CAMACHO Anna	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M. CONCHON Laurent	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M. CORNU Arnaud	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. DARDY Eliot	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. DERILLEUX-BES Charles	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. DIVE Manuel	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> DJOUHRI Amel	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. ECHARD Alexandre	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M. FILLON Boris	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> GABOURG Anaïs	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> GALVAO Johanna	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> GLASS Élsa	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. HARIVEL Julien	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> HIAUX Laëtitia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> IDJEROUIDENE Célia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> KIM Saes Byeol	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> MAITRE Marianne	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. MARGUERITE Luc	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> MONTAZAMI Zahra	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. MOREL Sébastien	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. PALLATIN Léopold	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> PERNOT Alexandra	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. PRÉAUD Nicholas	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> RASOLONIAINA Fanjasoa (ép. OHANY)	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> ROMAN Diane	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> RUPASINGHE Niragee	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> SADOCH Anika	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. SASSON Santiago	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M. SMAÏLI Pierre	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M. SYMEONIDIS Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> VANHECKE Adèle	ENSA-Paris-Val de Seine
		ENSA-Paris-Var de Senie
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> DA SILVA Audrey  M. DE RRONAC DE ROUGAINVILLE Vincent	
30 septembre 2014	M. DE BRONAC DE BOUGAINVILLE Vincent	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M <sup>me</sup> EL KHOUROUJ Nawelle	ENSA-Paris-Val de Seine

Octobre 2014		
4 octobre 2014	M <sup>me</sup> SAUQUET Julie	ENSA-Clermont-Ferrand
20 octobre 2014	M <sup>me</sup> BILLION Aurore	ENSA-Bretagne
20 octobre 2014	M. CIRIANI Raphaël	ENSA-Bretagne
20 octobre 2014	M <sup>me</sup> LARROUR Carole	ENSA-Bretagne
20 octobre 2014	M <sup>me</sup> SEGHROUCHNI Sofia	ENSA-Bretagne
21 octobre 2014	M <sup>me</sup> DEMYDOVA Dariya	ENSA-Strasbourg
23 octobre 2014	M. DUMONT Félix	ENSA-Bretagne
24 octobre 2014	M. LAJEUNESSE Baptiste	ENSA-Bretagne
24 octobre 2014	M. MARTIN Antoine	ENSA-Bretagne
24 octobre 2014	M. LE SAINT Alex	ENSA-Bretagne
28 octobre 2014	M. OTTO Paul	ENSA-Bretagne
28 octobre 2014	M <sup>me</sup> TREPOS Nora	ENSA-Bretagne
Novembre 2014		
3 novembre 2014	M. BILLAUT Simon	ENSA-Clermont-Ferrand
4 novembre 2014	M <sup>me</sup> DURAND Juliette	ENSA-Clermont-Ferrand
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> AUDART Laura	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> AUDUREAU Jeanne	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> BACHIMONT Amandine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. BAYRAKACAN Ali-Can	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> BERGER Élisa	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. BLANC Maxime	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> BLETTERY-SABY Gilda	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> BRET Marine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> CASTAGNE Laura	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> CHOUVET Élodie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> CIZERON Blandine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. CLEMENSON Maxime	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> COLOMBAT Virginie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. DELORME Romaric	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> DRUGEON Anais	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. EGAS Léonardo	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> FECOURT Mathilde	ENSA-Marseille
12 novembre 2014	M. FERRINI Clément	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> FRICK-CLOUPET Carla	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> GALICHET Carine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. GALLARD Ronan	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> GARCIA-DEMORI Andressa	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> GARDENT Sylvette	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> GIANI Alice	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. GIROUD Florian	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. GRAIL Hugo	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> GRAZIAN Allison	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> GROSSETETE Chloé	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. HENNI Mourad	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. HERNANDEZ Joris	ENSA-Saint-Étienne

12 novembre 2014	M <sup>me</sup> HUDDE GALLO Gabriela	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	Mme LAULAGNET Sarah	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> LESUEUR Lucie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. MAES Luc	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> MAILHET Sophie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> MARIAZ Laurette	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. MARITAZ Matthieu	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. MASTROIANNI Alexandre	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> MATILDE Stéphanie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> MAUREL Lucile	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> MONDON Delphine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	Mme NENERT Anais	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> NOIR Stéphanie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. NUNES Antoine-Frédéric	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> PAYRARD Marion	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	Mme PHILIPPI Marion	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> PLUQUET Pauline	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> RABEYRIN Élodie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> RAYNAUD Coralie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. RINCHET Dimitri	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> ROUX Marie-Lise	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SABOT Camille	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SAUVADET Camille	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SECHAUD Sarah	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. SEIMPERE Florian	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SEON Nadine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SERVIUS-HARMOIS Gabrielle	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SIMON Alexandra	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> SKAWINSKI Valentine	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> TAN Jianxia	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> TARKUS Doris	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. TODOROV Todor	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M. WAWSZCZYK Jérémie	ENSA-Saint-Étienne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> YANG Siyao	ENSA-Saint-Étienne
17 novembre 2014	M <sup>me</sup> DELACOUR Laurie	ENSA-Bretagne
17 novembre 2014	M <sup>me</sup> GIBOIRE Alexia	ENSA-Bretagne
17 novembre 2014	M. JANDOLO Tony	ENSA-Bretagne
17 novembre 2014	M <sup>me</sup> JOUANNY Ludivine	ENSA-Bretagne
17 novembre 2014	M <sup>me</sup> MARIN Perrine	ENSA-Bretagne
17 novembre 2014	M <sup>me</sup> SUTRE Alix	ENSA-Bretagne
27 novembre 2014	M. HEINRICH Adrien	ENSA-Bretagne
27 novembre 2014	M. MUZARD Thibaud	ENSA-Bretagne
27 novembre 2014	M <sup>me</sup> WAECKEL Lucie	ENSA-Bretagne
27 novembre 2014	M <sup>me</sup> XU Jade	ENSA-Bretagne

# Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 14W).

Juillet 2014		
1er juillet 2014	M. BEDONI Arnaud	ENSA-Saint-Étienne
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> DEMARS Anaïs	ENSA-Saint-Étienne
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> INFANTOLINO Julie	ENSA-Saint-Étienne
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M. MICOUD Anthony	ENSA-Saint-Étienne
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> PETRIAEVA Kseniia	ENSA-Saint-Étienne
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> THEVENON Justine	ENSA-Saint-Étienne
1er juillet 2014	M <sup>me</sup> WEILL TESSIER Anne Cécile	ENSA-Saint-Étienne
1 <sup>er</sup> juillet 2014	M <sup>me</sup> YASSINE Salma	ENSA-Saint-Étienne
Septembre 2014		
15 septembre 2014	M. ACHOUQUA Youssef	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M. BARRAUD Grégoire	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M <sup>me</sup> BARTIN Constance	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M <sup>me</sup> BLANCHARD Caroline	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M. BRULÉ Pierre-Edern	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M <sup>me</sup> BULAT Judyta	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M <sup>me</sup> CORVELLER Juliette	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M <sup>me</sup> FETIVEAU Marie	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M <sup>me</sup> LEBEAU Frédérique	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M. LEBRUN Joakim	ENSA-Bretagne
15 septembre 2014	M. PERRAULT David	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> ADDE Lucie	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> ALEGRE Laure	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> AMALRIC Clémentine	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> BERNOUX Valérie Marilyse	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> BONNEAU Ophélie	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> BONNEMAIZON Anne-Sophie	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> BOUGEARD Amandine	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M. CAPELLE Maxime	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M. CARRASCOSA FUSTER Salvadore	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHAUVEL Virginie	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHAVERNAC Laetitia	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> COUTY Floriane	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> DAMINATO Mélanie	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> DANCE Marlène	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> DELÉPINE Marine	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> FERNANDEZ FLORES Miriam	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> GERVAIS Noémie	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> GEZEGOU Charlotte	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> GOUWY Marion	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> GRENET Perrine	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M. GUIBERT Jean-Baptiste	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUIRAUD Eris	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> HILAIRET Floriane	ENSA-Bretagne

16 septembre 2014	Mme IRIGOY Samantha	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> JARLAN Eugénie	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> KIECKEN Juliette	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAGARDE Lucie	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAMEGO Tiphaine	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> LEDUC Héloîse	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> LENEL Jenny	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> LESCA Audrey	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M. LONGUEVAL Vincent	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> LOYER Anais	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M. LOYER Timothée	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> MAGNIEN-BONDARNAUD Camille	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARTINEZ Adélaïde	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> MAYNAU Marion	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M. MORERA Yoan	ENSA-Toulouse
_	M <sup>me</sup> NESPOULOUS Élodie	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014		
16 septembre 2014	Mme OVINET Gabrielle	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> PERNEY Émilie	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M. PINEAU Rodolphe	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> RIPP Anne-Lise	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> RUPIN Anaïs	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> SAINT-FLEUR Charlise	ENSA-Toulouse
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> SEGUELA Marion	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	Mme TRICHET Florence	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> VERNIER Élodie	ENSA-Bretagne
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> VINSON Gabrielle	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> YVIN-LEYMARIE Domitille	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M. ZAGO Stefano	<b>ENSA-Toulouse</b>
16 septembre 2014	M <sup>me</sup> DE PERIGNON Caroline	<b>ENSA-Toulouse</b>
17 septembre 2014	M. BOISSEAU Thomas	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> BURLOT Mélanie	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHATELUS ÉPOUSE MARQUER Solweig	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M. DESGRES Michaël	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> GABELLEC Louise	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> HELLARD Anne-Sophie	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M. PAIRAULT François	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> PELEGRIN Amélie	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> PESTEL Lou	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M. PORS Mikaël	ENSA-Bretagne
17 septembre 2014	M <sup>me</sup> ROBERT Aude	_
•		ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M. ARNOU Pierre	ENSA-Bretagne ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	Mme BARRIER Laura	_
18 septembre 2014	Mme BARTHELEMY Fanny	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> BLONDAUX Hélène	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M. BOUDIGNON Louis	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M. BOUILHOL Pierre	ENSA-Saint-Étienne

18 septembre 2014	M <sup>me</sup> COMMAILLE Céline	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> COULAIS Émilie	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M. COUZIN Damien	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M. GAIDIER Damien	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> GAPIHAN Maëlle	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M. GORCE Florian	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M. HELARY Olivier	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M. LAMOTTE Doniphane	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARCON Caroline	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARTINEAU Marine	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M. PICOT Geoffrey	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> POMMIER Gaëlle	ENSA-Saint-Étienne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> ROJO PAREDES Julia	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> SAVE Hélèna	ENSA-Bretagne
18 septembre 2014	M <sup>me</sup> TISSOT Marine	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M. BLARET Jean-Christophe	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> BOIN Auriane	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M. CHALENDAR Arthur	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M. CHANU Julien	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHOMARD Sophie	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> COELHO Emmanuelle	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> DESCHAMPS Charlotte	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> DURAND Marjolaine	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> FONTAINE Anne-Lise	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> GONZALEZ-VASQUEZ Élise	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M. GOUJET Mathieu	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAFFONT Caroline	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> LIOGIER Pauline	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M. MARTIN François	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M. MILLEFIORI Aurélien	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M. ROGUET Mathieu	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> ROYON Chloé	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M. SELLAOUTI Karim	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> SIONG Nzeu	ENSA-Saint-Étienne
19 septembre 2014	M. TRUCAS Jérémy	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> VATON Clothilde	ENSA-Bretagne
19 septembre 2014	M <sup>me</sup> LE GALL Léa	ENSA-Bretagne
22 septembre 2014	M. BARJON Antoine	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> BITTERLIN Camille	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M. BOUISSON Nicolas	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> BRAULT Pauline	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> BREPSON Armelle	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> BRUNET-LECOMTE Olivia	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> COTTEY Gabrielle	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> CURIEL Amély	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M. DENIZE Franck	ENSA-Paris-Malaquais
50ptc111010 201 T	I.I. Z ZII (IEIZ I IWIIVII)	21 1511 1 allo ivialaqualo

22 septembre 2014	M <sup>me</sup> DUTILLIEUX Lisadie	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M. GROLLEAU Paul	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M. HAVASI Mark	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAURENCE Juliette	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAURIN Hélène	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014		ENSA-Paris-Malaquais
•	M. LEE Kang Heon  M <sup>me</sup> MONNIER Julie	•
22 septembre 2014 22 septembre 2014	M. PILON Julien	ENSA-Paris-Malaquais ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014 22 septembre 2014	M. PION Eddy	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014 22 septembre 2014	M. TRAN Sébastien	ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014 22 septembre 2014	M. VALLEE Nicolas	ENSA-Paris-Malaquais
•	M. ZEIMETT Benoit	-
22 septembre 2014	M <sup>me</sup> D'ELIA Marta	ENSA-Paris-Malaquais ENSA-Paris-Malaquais
22 septembre 2014	M. LE BESCHU DE CHAMPSAVIN Étienne	•
22 septembre 2014	M. LE BESCHO DE CHAMFSAVIN Ettellie Mme BORIE Manon	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> CASTEIGT Léa	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014		ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M. CAVAJANI Maxime	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	Mme CAZALET Amélie	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	Mme DLICHAMD Claire	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> DUCHAMP Claire	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M. GAILLARD Adrien	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M. GINGEMBRE Victor	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> GIOVANNINI Alegria	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> GRILLAT Vassilissa	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUICHARD Juliette	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> KIRK Catherine	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARCHAL Camille	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> MARTIN Anne Astrid	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M. MURATORIO Luca	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> OUTURQUIN Anaïs	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> PICCIOLI Mélissa	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> PIECHAUD Capucine	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> RHEIN Marion	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M. VERGAIN Vincent	ENSA-Paris-Malaquais
23 septembre 2014	M <sup>me</sup> WINDING Julia	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> CANO Élodie	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. CHABAUD Cyril	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> CHAUVIT Chloé	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> FELLAT Kenza	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> GAILLEDREAU Céline	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. GAUFFENY Antoine	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> GUERIN Camille	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> LAMY Sophie	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> MADRELLE Alice	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. MICHAUX Florian	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. SADETTAN Stéphane	ENSA-Paris-Malaquais

24 septembre 2014	M <sup>me</sup> SCHMITT Pauline	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. SHEN Yuan	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. TAUNAIS Romain	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M <sup>me</sup> VIMBERT EP NIVET Christine	ENSA-Paris-Malaquais
24 septembre 2014	M. XIRADAKIS Milos	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. ARTHUIS Grégoire	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> BORGIA Pauline	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. BRUNEL VERDINO Michael	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> DELGORGUE Agnès	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. DIEVAL Laurent	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> DUTOUR Laura	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> GIROIR Charlène	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. JOHNSON Marc	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. LANGLAIS VIGNON Hugo	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LEBRETON Céline	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LEMAIRE Ellie	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. POIRIER Damien	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> QI Yi Bo	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M. THELLIEZ Arthur	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> TURJMAN Anais	ENSA-Paris-Malaquais
25 septembre 2014	M <sup>me</sup> LE PENNDU Louise	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M. BERTIER Marc	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M. BRUNEAU Vincent	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M. CHAUSSAVOINE Jean	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> DEBS Dima	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> EBERT Caroline	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> LOUBRY Margot	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> MERLI Alessandra	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M. ODIC Samuel	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> PASQUALINI Marieva	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> PICARD Élise	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> PICIOCCHI Laura	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> POPILLE Saffran	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> TOMASINI Marie	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> TORDJMAN Lucie	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2014	M <sup>me</sup> WEBER Jane	ENSA-Paris-Malaquais
Octobre 2014		
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> ARGILES BARO Célia	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. BICHO Daniel	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. BLANCO Maxime	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> BOUGRIANE Sarah	<b>ENSA-Montpellier</b>
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> BUNS Julie	<b>ENSA-Montpellier</b>
24 octobre 2014	M. CHEREAU Yann	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. DARRASSE Mathieu	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. DEVOGELE Thomas	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. DOMENACH Sylvain	ENSA-Montpellier

24 octobre 2014	M <sup>me</sup> EVRAT Aurélie	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. ERSEN Timur	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> FERGANI Louiza	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. GIOVINAZZO Frédéric	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. GROSCLAUDE Étienne	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. GRUMEL Nicolas	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> GUILLAUME Cindy	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. KOSOWSKI Jérôme	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> LARROZE Tiffany	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. LIZE Raphael	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> MADRANE Nejoua	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. MARTIAL Ludovic	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> OLIVE Carine	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> SOLIGNAC Hélène	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> SAINZ Sandrine	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. SORENSEN Cyril	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. TOUATI Abdessalam	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M <sup>me</sup> VALAT Christel	ENSA-Montpellier
24 octobre 2014	M. ZAKARIA Zacharie	ENSA-Montpellier
Novembre 2014		
5 novembre 2014	M. LASSEUR Vincent	ENSA-Bretagne
5 novembre 2014	M <sup>me</sup> PLESTAN Isabelle	ENSA-Bretagne
5 novembre 2014	M. POMMIER Sébastien	ENSA-Bretagne
5 novembre 2014	M. SALIS Benoît	ENSA-Bretagne
12 novembre 2014	M <sup>me</sup> MOCHET Élodie	ENSA-Bretagne

# Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme de paysagiste DPLG (ENSAP Bordeaux) (Lot 14X).

# Novembre 2014

17 novembre 2014	M. JEANNINGROS Eliott	ENSAP-Bordeaux
20 novembre 2014	M <sup>me</sup> VALLOIR Lucie	ENSAP-Bordeaux
20 novembre 2014	M <sup>me</sup> LE BERRE Alice	ENSAP-Bordeaux
21 novembre 2014	M. AYRAULT Arzhel	ENSAP-Bordeaux
21 novembre 2014	M <sup>me</sup> REPLAT Camille	ENSAP-Bordeaux
24 novembre 2014	M. CHAPELLE Julien	ENSAP-Bordeaux
24 novembre 2014	M <sup>me</sup> COMBEAU Manon	ENSAP-Bordeaux
24 novembre 2014	M <sup>me</sup> GUESDON Mélanie	ENSAP-Bordeaux
26 novembre 2014	M <sup>me</sup> GIGANT Sacha	ENSAP-Bordeaux
26 novembre 2014	M. MORENI Adrien	ENSAP-Bordeaux
28 novembre 2014	M. BONNEFOI Samuel	ENSAP-Bordeaux
28 novembre 2014	M <sup>me</sup> ZANNIER Sandra	ENSAP-Bordeaux



Coupon d'abonnement (1)

# Nom, prénom :

(ou service destinataire)

Pour un renouvellement, n° d'abonné:

Adresse complète:

Adresse de livraison (si différente) :

Téléphone:

Profession (2):

Nombre d'abonnements souhaités :x 50 € = pour l'année

Date et signature (3).

- (1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, SAFG, SDAF, Bureau de la qualité comptable, **M**<sup>me</sup> **Christine Sosson**, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
- (2) S'il y a lieu, pour les particuliers.
- (3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.